



2022
Entreprises
libérales



Baromètre régional
Emploi-Formation
PAYS DE LA LOIRE





ÉDITO

Affiner la connaissance pour mieux anticiper l'avenir

Acteurs économiques de proximité incontournables, les entreprises libérales regroupent 1 714 788 entreprises (28,6 % des entreprises du secteur marchand), emploient 1 163 977 salariés et contribuent à près de 11 % de la valeur ajoutée nationale.

Leur secteur d'activité – santé, droit, cadre de vie-technique –, leur taille – 98,5 % emploient moins de 10 salariés – et leur implantation sur l'ensemble du territoire en font des acteurs de proximité, essentiels au développement local et au maintien du lien social.

L'OMPL (Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales) regroupe 11 branches professionnelles du champ des entreprises libérales. Elles totalisent 98 929 entreprises et 454 932 salariés.

Face à un environnement socio-économique en mutation (évolutions scientifiques, technologiques et réglementaires) qui impacte fortement leurs activités, leurs emplois, leurs compétences individuelles et collectives et leurs qualifications, il devient incontournable de disposer d'informations robustes et fiables sur les évolutions en cours afin de les décoder et d'en anticiper les effets tant au niveau national que territorial.

À cette fin, les baromètres de l'OMPL mettent à disposition de tous les acteurs des informations saillantes sur les 11 branches professionnelles de son périmètre, leurs entreprises et leurs salariés.

Ils ont pour ambition de contribuer à la réflexion, notamment des partenaires sociaux, pour la définition des politiques emploi-formation, à l'identification de leurs spécificités au niveau de chaque territoire et à l'objectivation de leur concours au développement de l'économie locale.

Jacques NINEY
Président

Roger HALEGOUET
Vice-président



L'OMPL, UN LEVIER D'ACTION PARITAIRE ET MULTI-BRANCHES

L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales (OMPL) est un outil opérationnel créé en 2005 à l'initiative des partenaires sociaux pour identifier et analyser les problématiques communes et spécifiques aux 11 branches professionnelles de son périmètre.



Ces 11 branches professionnelles sont toutes adhérentes à une convention collective et cotisent à l'OPCO-EP (opérateur de compétences des entreprises de proximité).

Depuis 2005 plus de 200 études conduites :

- 33 portraits statistiques
- 18 études prospectives
- 21 études thématiques
- 14 études transverses
- 28 baromètres annuels

Les études pilotées par l'OMPL reposent sur la capitalisation et l'analyse de données statistiques, d'enquêtes et d'entretiens auprès de personnes ressources, d'employeurs et de salariés.

Ses travaux constituent une source d'information majeure pour les CPNE-FP dans le cadre de la définition de leur politique emploi-formation.

Toutes les études de l'OMPL sont téléchargeables sur son site : www.ompl.fr



SOURCES, DÉFINITIONS, MÉTHODES

SOURCES

Le baromètre mobilise plusieurs sources de données au 31/12 de l'année prise en compte :

- **les données relatives aux entreprises** sont construites à partir de la base adhérents de l'OPCO EP (opérateur de compétences des entreprises de proximité) qui est l'OPCO des 11 branches professionnelles du périmètre de l'Observatoire, le répertoire Sirène, les données comptables de la Conférence des ARAPL, de l'UNASA et de la base CapFi.
- **les données relatives aux salariés** proviennent de deux sources :
 - la DADS, au 1/12^e jusqu'en 2013 et la DADS complète à partir de 2014 ;
 - la base formation de l'OPCO EP, pour la fiche relative à la formation professionnelle.

DÉFINITIONS

Bénéfice : résultat de l'entreprise hors résultats exceptionnels avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés et de la participation des salariés

Catégorie sociale : la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...

Entreprise employeuse : entité légale constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services. Elle est composée d'un ou plusieurs établissements. Elle emploie des salariés, relève du champ de l'OMPL et cotise à l'OPCO EP.

Entreprise individuelle (EI) : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les entreprises individuelles (personnes physiques) et les statuts assimilés.

Établissement : unité de production géographiquement individualisée mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : montant de la trésorerie potentielle issue de l'activité principale de l'entreprise après paiement des salaires, des charges sociales, des prélèvements fiscaux et assimilés.

Groupement et assimilé : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les associations, GIE, sociétés civiles, SCM, SCP, sociétés de fait, sociétés en participation et autres personnes morales de droit privé.

Marge : différence entre le chiffre d'affaires Hors taxes et les consommations intermédiaires

Salaires et cotisations : rémunérations, indemnités et primes versées aux salariés de l'entreprise augmentées des charges sociales. Cet indicateur intègre la rémunération et les cotisations sociales des dirigeants de sociétés salariés par leur entreprise.

Société commerciale et assimilée : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les EURL, SA, SARL, SAS, SNC, SEL et les statuts assimilés.

Valeur ajoutée (VA) : valeur économique générée par l'entreprise dans le cadre de son activité.



• Types de métier

Les types de métiers sont déterminés par agrégation de professions répertoriées dans la PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE, seules les professions dont la part est supérieure ou égale à 1 % en 2018 sont retenues :

- **exercice total du métier**, salariés dont la qualification leur permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (avocats, architecte, dentiste, expert en automobile, pharmacien adjoint, vétérinaire, ...);
- **exercice partiel du métier**, salariés dont la qualification leur permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (conducteur de travaux, clerc, dessinateur en bâtiments, infirmier, juriste, préparateur en pharmacie, technicien de laboratoire, ...);
- **soutien au métier**, salariés dont la qualification leur permet d'exercer des tâches en soutien de l'activité (assistants dentaires, assistants juridiques, auxiliaires vétérinaires, ...);
- **soutien à l'entreprise**, salariés dont la qualification leur permet d'exercer des tâches en soutien de l'activité de l'entreprise (chargés des ressources humaines, comptables, standardistes, secrétaires, ...).

• Domaines de compétences

Les formations sont classifiées par domaine de compétences ciblé à partir du fichier formations de l'OPCO-EP :

- **activité de l'entreprise**, formations relatives au cœur d'activité de l'entreprise;
- **autre**, formations permettant un repositionnement professionnel (bilan de compétences), sur un métier non lié à l'entreprise, ou ne pouvant être classées dans les autres domaines de compétences;
- **développement professionnel/personnel**, formations permettant de mieux gérer les situations (gestion des conflits, gestion du stress, accueil, communication) et de développer des compétences périphériques à l'entreprise (sauveteur secourisme du travail, tuteur, ...);
- **informatique/numérique**, formations aux outils bureautiques, aux logiciels professionnels, aux réseaux sociaux, ...;
- **gestion de l'entreprise**, formations liées aux activités de gestion des ressources humaines, gestion financière et comptable, qualité et normes, activités administratives...;
- **langues**, toutes les formations linguistiques.



MÉTHODES

• Rotation des entreprises

$$\text{Taux d'entrée} = \frac{\text{Nombre d'entreprises entrées dans le champ au cours de l'année}}{\text{Nombre d'entreprises dans le champ au début de l'année}}$$

$$\text{Taux de sortie} = \frac{\text{Nombre d'entreprises sorties du champ au cours de l'année}}{\text{Nombre d'entreprises dans le champ au début de l'année}}$$

$$\text{Taux de rotation} = \frac{\text{Taux d'entrée} + \text{Taux de sortie}}{2}$$

Cet indicateur donne une évaluation du renouvellement annuel des entreprises.

• Mobilité des salariés

$$\text{Taux d'entrée} = \frac{\text{Nombre de salariés entrés dans l'année}}{\text{Effectif salarié en début d'année}}$$

$$\text{Taux de sortie} = \frac{\text{Nombre de salariés sortis dans l'année}}{\text{Effectif salarié en début d'année}}$$

$$\text{Turnover annuel} = \frac{\text{Taux d'entrée} + \text{Taux de sortie}}{2}$$

Cet indicateur donne une évaluation du rythme de renouvellement des salariés.

• Rémunérations

La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

Un indice de parité F/H a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice de parité F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes} \times 100}{\text{Rémunération Hommes}}$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice de parité F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.

Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de l'index de l'égalité professionnelle.

Créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018, cet index est à publication obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et intègre d'autres indicateurs que la rémunération.

• Indicateur de chômage annuel

$$\text{Indicateur de chômage global annuel} = \frac{\text{Nombre de salariés ayant connu une période de chômage indemnisée dans l'année}}{\text{Nombre total de salariés}}$$

Cette mesure prend en compte les salariés employés au moins une journée au cours de l'année dans la branche professionnelle et qui ont connu une période de chômage indemnisée au cours de la même année. Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de Pôle Emploi ou à celle de l'Insee.


SECTEUR CADRE DE VIE-TECHNIQUE

BRANCHES PROFESSIONNELLES


ENTREPRISES D'ARCHITECTURE


CABINETS OU ENTREPRISES D'EXPERTISES EN AUTOMOBILE


SECTEUR JURIDIQUE

BRANCHES PROFESSIONNELLES


ÉTUDES D'ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES JUDICIAIRES


CABINETS D'AVOCATS


OFFICES DE COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES
ET SOCIÉTÉS DE VENTES VOLONTAIRES
DE MEUBLES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES


ÉTUDES D'HUISSIERS DE JUSTICE


SECTEUR SANTÉ

BRANCHES PROFESSIONNELLES


CABINETS DENTAIRES LIBÉRAUX


LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE EXTRA-HOSPITALIERS


CABINETS MÉDICAUX


PHARMACIE D'OFFICINE


CABINETS ET CLINIQUES VÉTÉRINAIRES

ENTREPRISES 

La partie « entreprises » du baromètre présente les informations saillantes concernant le tissu entrepreneurial dans lequel évoluent les entreprises employeuses du champ de l'OMPL.

Celle-ci est construite à partir de :

- la base « adhérents » de l'OPCO EP (opérateur de compétences des entreprises de proximité) qui est l'OPCO des 11 branches professionnelles du périmètre de l'OMPL;
- du répertoire Sirène;
- des données comptables de la Conférence des ARAPL, de l'UNASA et de la base CapFi.

Démographie des entreprises 08

Caractéristiques des entreprises 14

Répartition régionale des entreprises du champ de l'OMPL

	Auvergne Rhône-Alpes	Bourgogne Franche Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Corse	Grand Est	Hauts-de France	Île-de France	Normandie	Nouvelle Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	PACA	Ompl
	1 279	235	544	200	67	571	452	2 495	255	875	851	585	715	9 124
	1 225	216	532	185	64	538	419	2 425	240	830	791	566	673	8 704
	54	19	12	15	3	33	33	70	15	45	60	19	42	420
	1 519	374	443	289	73	897	830	3 590	499	992	1 106	482	1 318	12 412
	36	20	19	9	1	40	30	92	20	37	55	17	35	411
	1 248	265	358	204	59	691	647	3 138	381	767	864	381	1 096	10 099
	48	17	18	19	-	17	32	138	31	36	36	21	40	453
	187	72	48	57	13	149	121	222	67	152	151	63	147	1 449
	9 508	3 306	3 905	2 757	419	7 134	6 563	12 434	3 496	7 589	7 986	4 108	7 488	76 693
	2 891	836	1 189	723	112	2 176	1 597	4 000	884	2 090	2 238	1 213	2 220	22 169
	35	17	20	18	4	31	34	82	28	36	43	22	43	413
	3 388	1 223	1 350	1 037	141	2 921	2 514	4 262	1 334	2 744	3 111	1 414	2 924	28 363
	2 565	984	1 093	796	131	1 652	2 026	3 509	986	2 168	2 064	1 174	1 875	21 023
	629	246	253	183	31	354	392	581	264	551	530	285	426	4 725
Total	12 306	3 915	4 892	3 246	559	8 602	7 845	18 519	4 250	9 456	9 943	5 175	9 521	98 229

Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2020.



5 175 ENTREPRISES

La région concentre 5,3 % de l'ensemble des entreprises du champ de l'OMPL.

Elle se situe à la huitième place, entre les Hauts-de-France et la Bretagne.

Son poids diffère selon les branches.

Il est plus important pour :

- les entreprises d'architecture (6,5 %);
- les cliniques vétérinaires (6,0 %);
- la pharmacie d'officine (5,6 %).

Poids de la région dans l'ensemble national (%)

	Pays de la Loire	Autres régions
	6,4	93,6
	6,5	93,5
	4,5	95,5
	3,9	96,1
	4,1	95,9
	3,8	96,2
	4,6	95,4
	4,3	95,7
	5,4	94,6
	5,5	94,5
	5,3	94,7
	5,0	95,0
	5,6	94,4
	6,0	94,0
Ompl	5,3	94,7

Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2020.



LÉGÈRE PROGRESSION DU NOMBRE D'ENTREPRISES

Par rapport à l'année précédente, le nombre d'entreprises employeuses de la région progresse légèrement (+ 1,7 %).

La variation, plus marquée qu'au niveau national (- 2,1 %), est fortement impactée par le secteur santé qui représente 79,4 % des entreprises employeuses.

Entreprises champ de l'OMPL par secteur en 2020

	585	482	4 108	Pays de la Loire 5 175	Ompl 98 229
Entreprises employeuses	585	482	4 108	5 175	98 229
Évolution 2019-2020 (%)	3,5	- 2,8	2,0	1,7	- 2,1
Taux d'entrée (%)	20,4	15,7	15,6	16,1	15,4
Taux de sortie (%)	16,8	19,0	13,6	14,5	17,5
Taux de rotation (%)	18,6	17,3	14,6	15,3	16,4

Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2019-2020.



Entreprise employeuse : entité légale constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services. Elle est composée d'un ou plusieurs établissements. Elle emploie des salariés, relève du champ de l'OMPL et cotise à l'OPCO EP.

Taux d'entrée : nombre d'entreprises nouvellement cotisantes à l'OPCO EP rapporté au nombre total d'entreprises au 31/12 de l'année précédente.

Taux de sortie : nombre d'entreprises ne cotisant plus à OPCO EP rapporté au nombre total d'entreprises au 31/12 de l'année précédente.

Taux de rotation : moyenne des taux d'entrée et de sortie (turnover). Cet indicateur donne une évaluation du renouvellement annuel des entreprises employeuses.



ÉVOLUTIONS SECTORIELLES CONTRASTÉES

- Pour le secteur cadre de vie-technique, la tendance est à la hausse (+ 3,5 %). L'évolution est largement influencée par les entreprises d'architecture qui représentent 96,8 % des structures entrepreneuriales.
- Le secteur juridique connaît une diminution remarquable (- 2,8 %) du nombre d'entreprises largement déterminée par les cabinets d'avocats qui concentrent 79,0 % des entreprises. La branche est caractérisée par le taux de rotation le plus élevé du secteur lié à d'importants mouvements de main-d'œuvre dans les plus petites structures.
- Le secteur santé enregistre une progression (+ 2,0 %), notamment sous l'effet de l'évolution des cabinets dentaires et de la pharmacie d'officine qui rassemblent d'importants contingents d'entreprises.

Entreprises du champ de l'OMPL par branche professionnelle

	Entreprises employeuses	Évolution 2019-2020 (%)	Taux d'entrée (%)	Taux de sortie (%)	Taux de rotation (%)
	585	3,5	20,4	16,8	18,6
	566	3,7	20,5	16,8	18,7
	19	0,0	15,8	15,8	15,8
	482	- 2,8	15,7	19,0	17,3
	17	6,3	12,5	6,3	9,4
	381	- 3,8	16,4	20,7	18,6
	21	0,0	14,3	14,3	14,3
	63	0,0	12,7	12,7	12,7
	4 108	2,0	15,6	13,6	14,6
	1 213	4,2	17,6	13,5	15,5
	22	4,8	19,0	14,3	16,7
	1 414	- 8,3	13,0	21,2	17,1
	1 174	14,0	18,0	4,0	11,0
	285	4,8	12,5	7,7	10,1
Pays de la Loire	5 175	1,7	16,1	14,5	15,3
Ompl	98 229	- 2,1	15,4	17,5	16,4

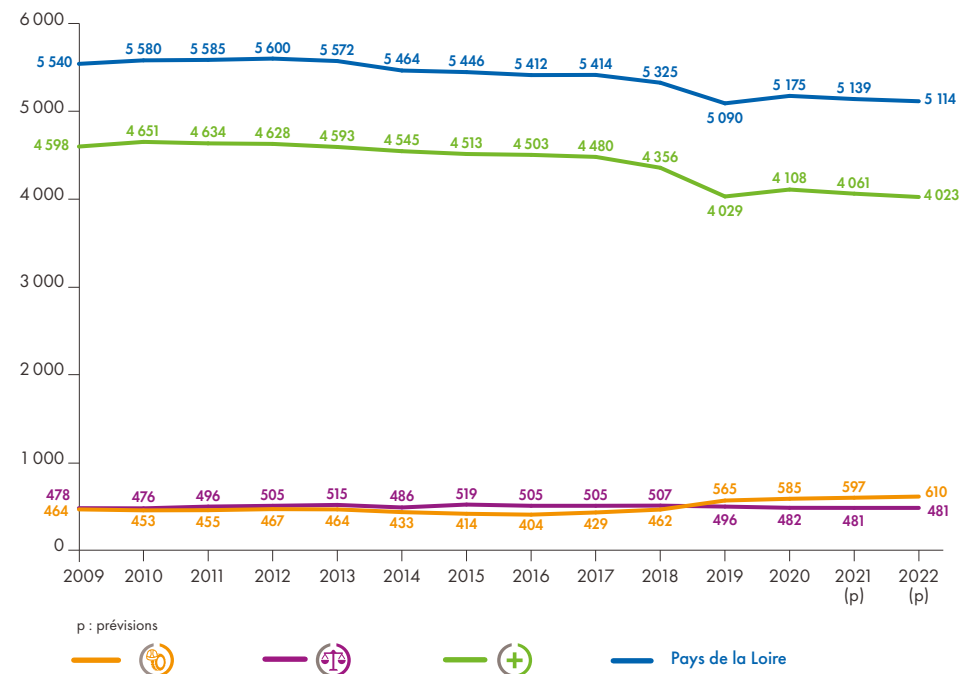
Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2019-2020.



MOINS D'ENTREPRISES

Entre 2009 et 2020, le nombre d'entreprises du champ de l'OMPL a diminué (- 365 unités). Les dynamiques sectorielles sont toutefois différentes. Le secteur cadre vie-technique est ainsi en progression (+ 121 entreprises).

Évolution du nombre d'entreprises employeuses par secteur



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, estimations.

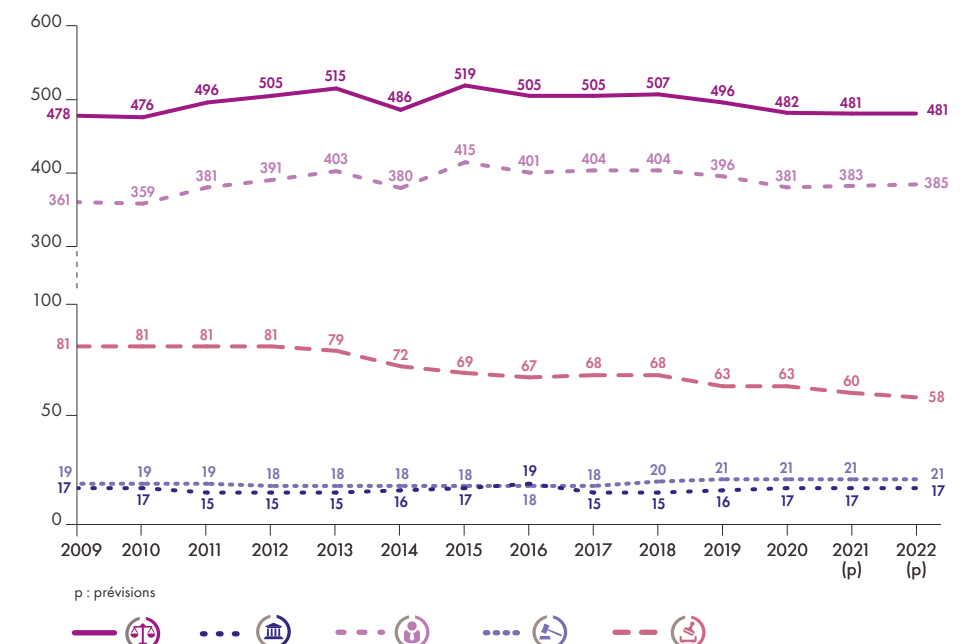


LÉGÈRE PROGRESSION

De 2009 à 2020, le nombre d'entreprises s'est accru (+ 4 unités). En volume, la branche des cabinets d'avocats connaît la plus forte variation (+ 20 entreprises). En raison du nombre d'entreprises qu'elle rassemble (79 %), l'évolution de cette branche influe très fortement l'ensemble du secteur.



Secteur juridique



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, estimations.

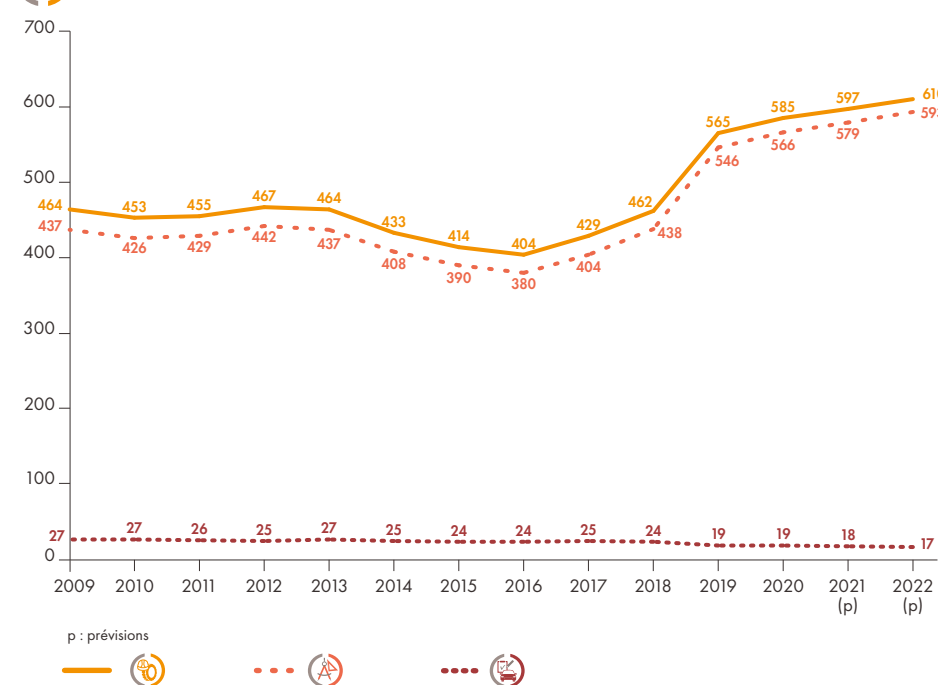


TENDANCE À LA HAUSSE

De 2009 à 2020, la variation positive du secteur (+ 129 entreprises) est expliquée par une progression du nombre d'entreprises d'architecture (+ 129) qui masque l'effet de la baisse observée pour les entreprises d'expertises en automobile (- 8).

Évolution du nombre d'entreprises employeuses par branche professionnelle

Secteur cadre de vie-technique



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, estimations.



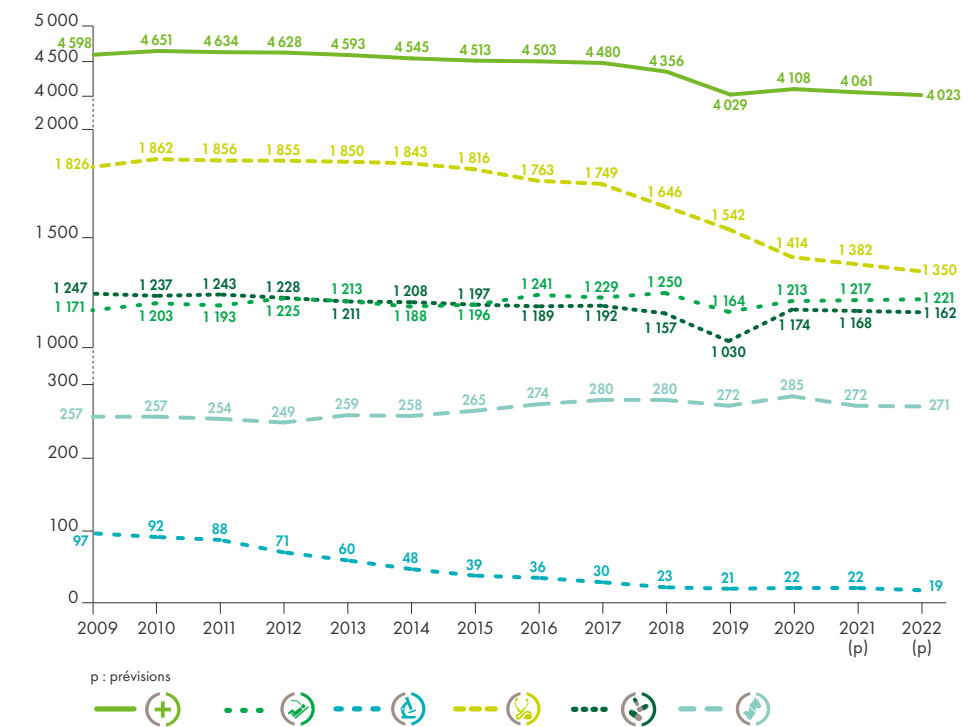
DIMINUTION MARQUÉE DU NOMBRE D'ENTREPRISES

Par rapport à 2008, le secteur a vu le nombre d'entreprises reculer (- 490 unités).

- À l'exception des cabinets dentaires (+ 42 entreprises) et des cliniques vétérinaires (+ 28 entreprises), toutes les branches connaissent un repli.
- L'évolution la plus importante en volume concerne les cabinets médicaux avec une variation de - 412 entreprises.



Secteur santé



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, estimations.

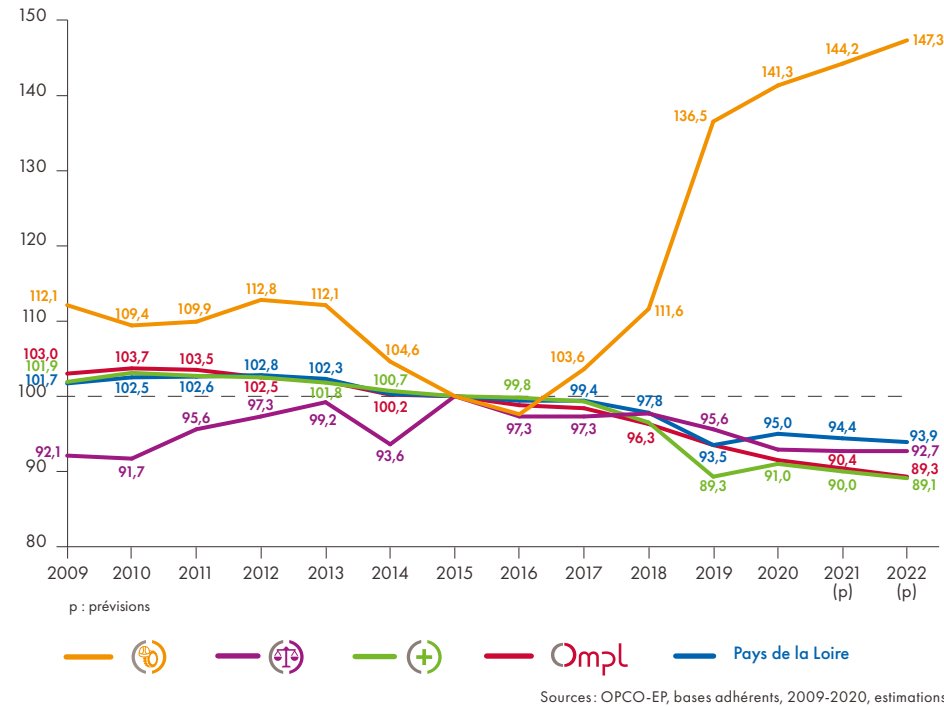


REPLI DU NOMBRE D'ENTREPRISES EMPLOYEUSES

De 2009 à 2020, le nombre d'entreprises employeuses est tendanciellement orienté à la baisse.

- Le phénomène est particulièrement marqué pour le secteur santé qui, en proportion, connaît la plus forte variation négative.
- Par rapport à 2015, le secteur cadre de vie-technique fait figure d'exception avec une augmentation du nombre d'entreprises.

Évolution annuelle des entreprises employeuses par secteur, 2009-2022 (indice base 100 en 2015)



Entreprise: entité légale constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services. Elle est composée d'un ou plusieurs établissements.

Établissement: unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.



RENFORCEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

De 2009 à 2020, le stock d'entreprises a fortement augmenté. Le stock d'établissements suit un mouvement similaire.

Cette double tendance montre une croissance globale du nombre de structures employeuses.



RÉTRÉCISSEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

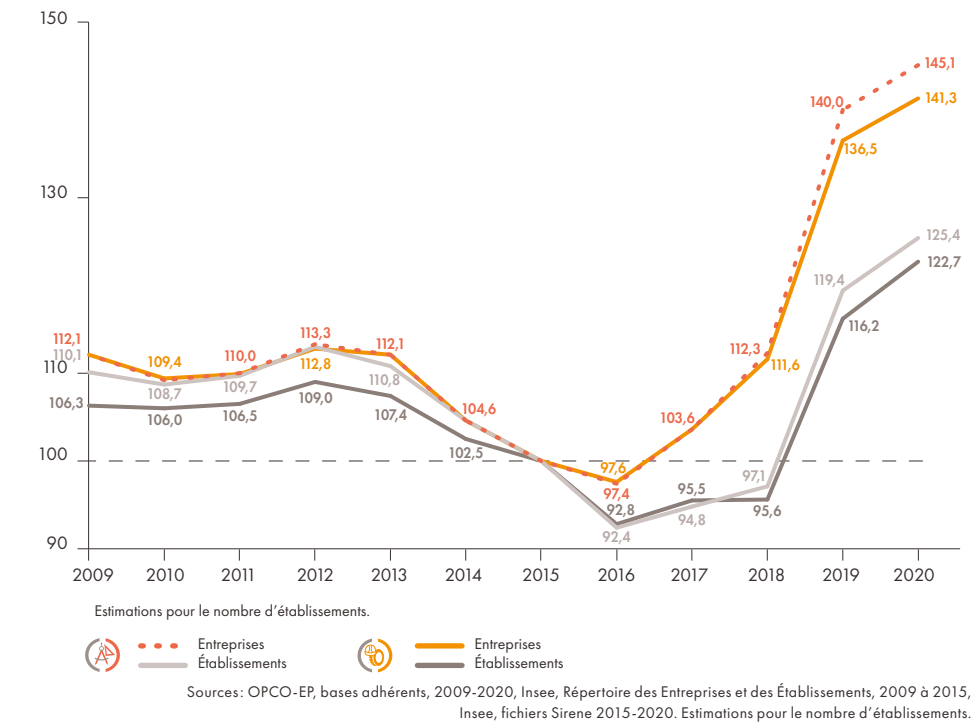
De 2009 à 2020, le stock d'entreprises a fortement diminué.

Selon les données disponibles, le stock d'établissements suit un mouvement similaire.

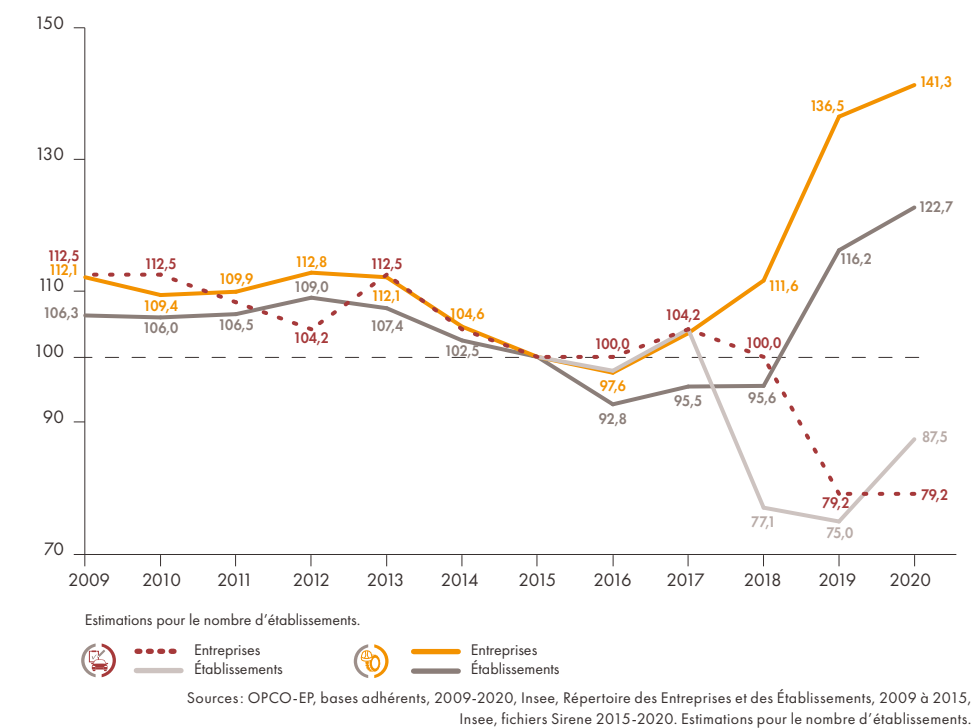
Cette double tendance montre un repli global du nombre de structures employeuses.

Évolution annuelle des entreprises et établissements employeurs du secteur cadre de vie-technique, 2009-2020 (indice base 100 en 2015)

Entreprises d'architecture



Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile



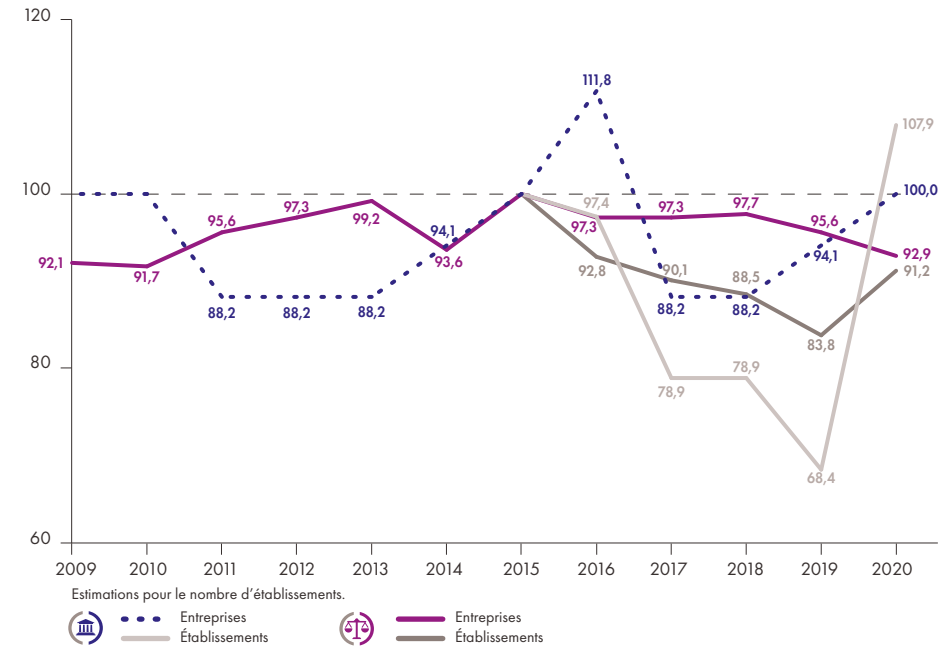


RENFORCEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

De 2009 à 2020, le stock d'entreprises est d'un niveau équivalent. En revanche, selon les données disponibles, le stock d'établissements tend à s'accroître. Un mouvement de fusion des entreprises est à l'œuvre mais leurs implantations géographiques se multiplient. Le tissu entrepreneurial se densifie.

Évolution annuelle des entreprises et établissements employeurs du secteur juridique, 2009-2020 (indice base 100 en 2015)

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



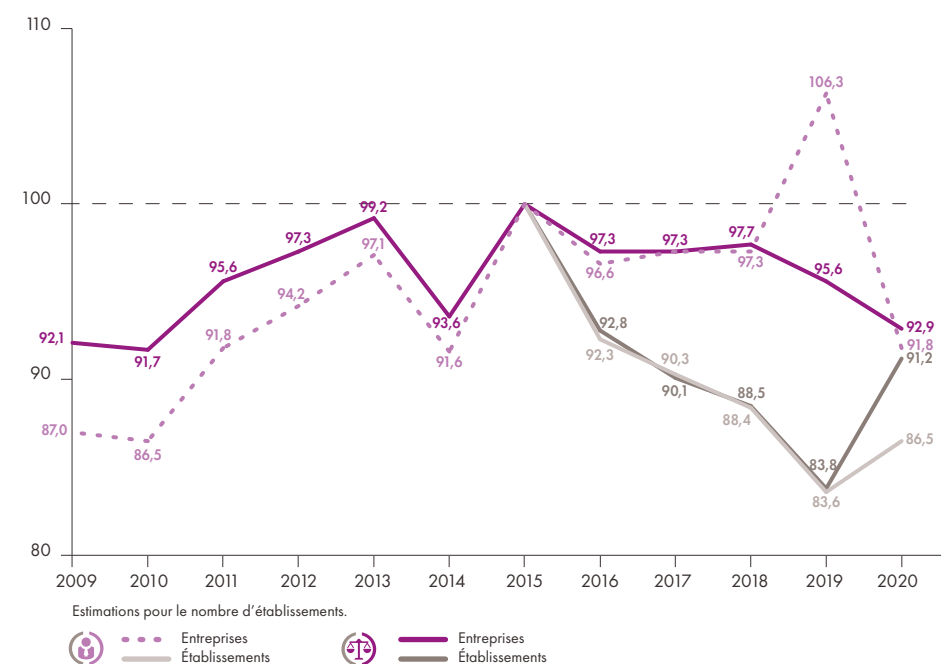
Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirene 2015-2020. Estimations pour le nombre d'établissements.



PLUS D'ENTREPRISES MAIS MOINS D'ÉTABLISSEMENTS

De 2009 à 2020, le stock d'entreprises a augmenté. En revanche, selon les données disponibles, le stock d'établissements tend à décroître. Un mouvement de fusion des entreprises est à l'œuvre et leurs implantations géographiques sont moins nombreuses. Le tissu entrepreneurial devient moins dense.

Cabinets d'avocats



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirene 2015-2020. Estimations pour le nombre d'établissements.

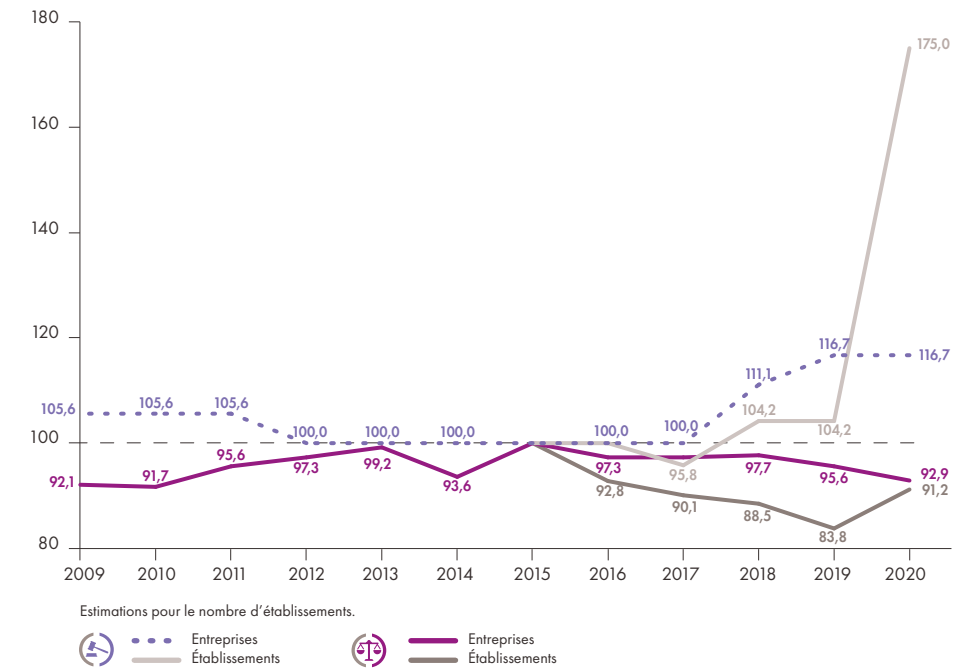


RENFORCEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

Par rapport à 2009, le stock d'entreprises a fortement augmenté. Selon les données disponibles, le stock d'établissements suit un mouvement similaire. Cette double tendance montre une croissance globale du nombre de structures employeuses.



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirene 2015-2020. Estimations pour le nombre d'établissements.



MOINS D'ENTREPRISES MAIS STABILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS

De 2009 à 2020, le stock d'entreprises a fortement diminué. Selon les données disponibles, le stock d'établissements est plus stable. Une tendance au regroupement d'entreprises mais à la sauvegarde des implantations géographiques se dessine.



Études d'huissiers de justice



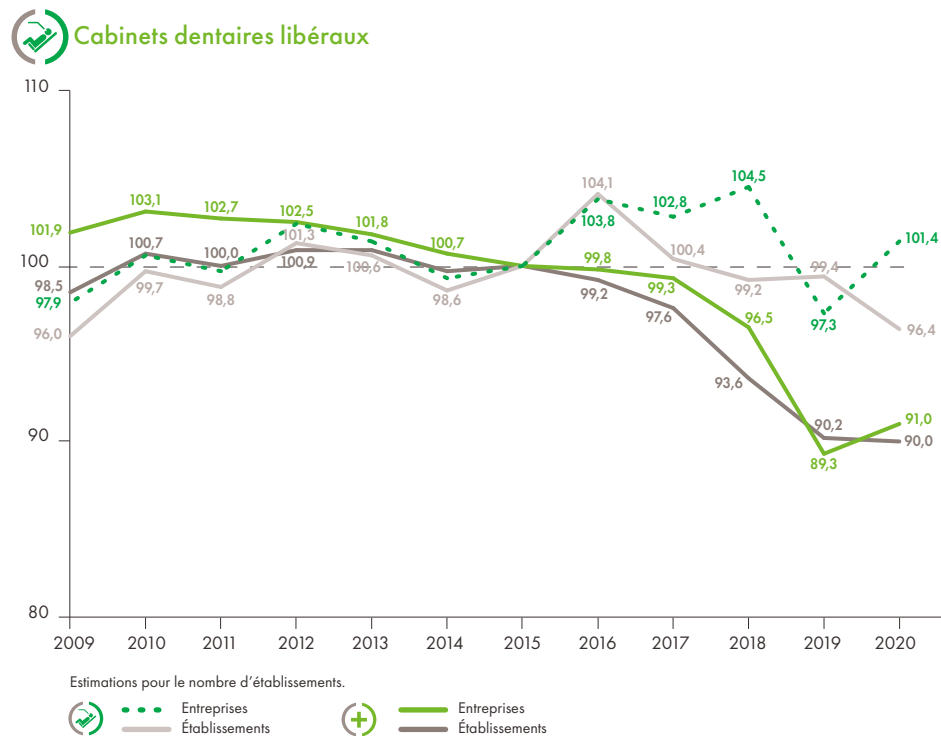
Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirene 2015-2020. Estimations pour le nombre d'établissements.



RENFORCEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

De 2009 à 2020, le stock d'entreprises a augmenté. Le stock d'établissements suit un mouvement similaire. Cette double tendance montre une croissance globale du nombre de structures employeuses.

Évolution annuelle des entreprises et établissements employeurs du secteur santé, 2009-2020 (indice base 100 en 2015)



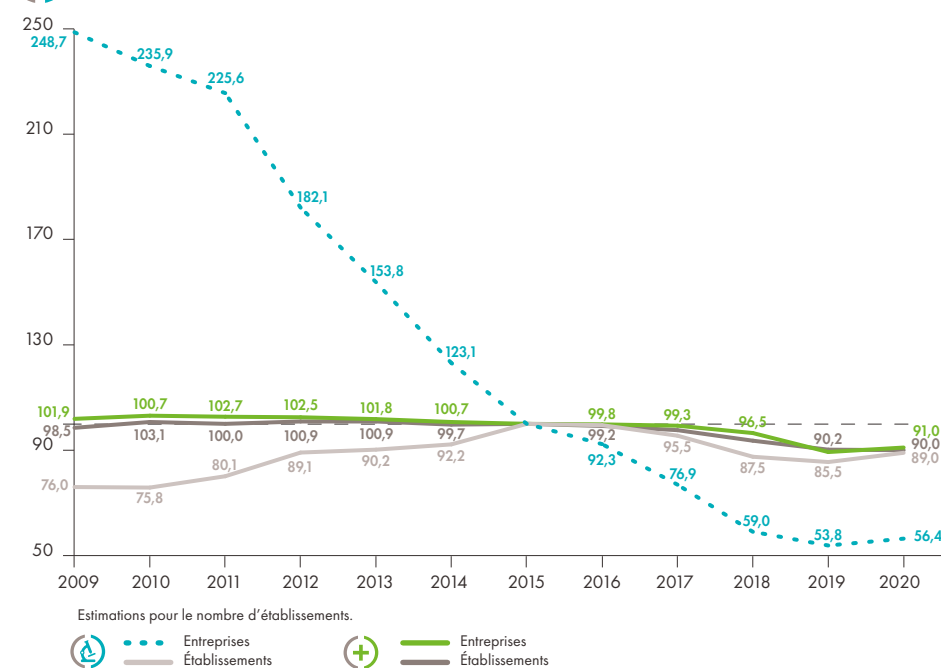
Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirene 2015-2020. Estimations pour le nombre d'établissements.



MOINS D'ENTREPRISES PLUS D'ÉTABLISSEMENTS

De 2009 à 2020, le stock d'entreprises a fortement diminué. En revanche, le stock d'établissements tend à s'accroître. Un mouvement de fusion des entreprises est à l'œuvre mais leurs implantations géographiques se multiplient. Le tissu entrepreneurial se densifie.

Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers



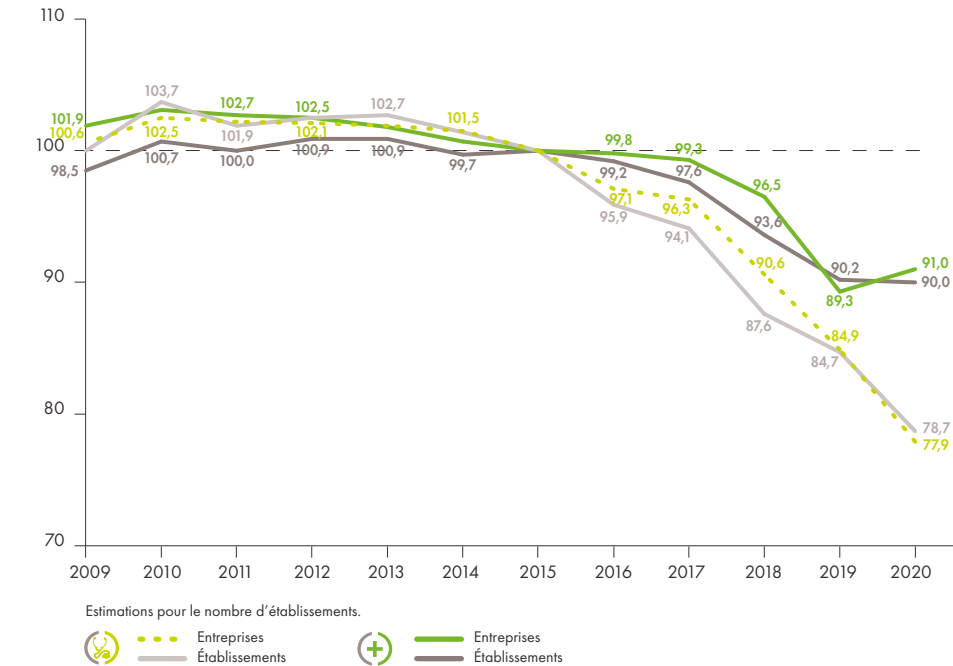
Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirene 2015-2020. Estimations pour le nombre d'établissements.



RÉTRÉCISSEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

De 2009 à 2020, le stock d'entreprises a fortement diminué. Le stock d'établissements suit un mouvement similaire. Cette double tendance montre un repli global du nombre de structures employeuses.

Cabinets médicaux



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirene 2015-2020. Estimations pour le nombre d'établissements.



TENDANCE À LA DIMINUTION

Par dispositions légales, la branche de la pharmacie d'officine regroupe uniquement des entreprises mono-établissements. Leur volume est marqué par une tendance à la baisse. Par rapport à 2015, leur nombre a ainsi varié de - 1,9 % en 2020.

Pharmacie d'officine



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirene 2015-2020. Estimations pour le nombre d'établissements.

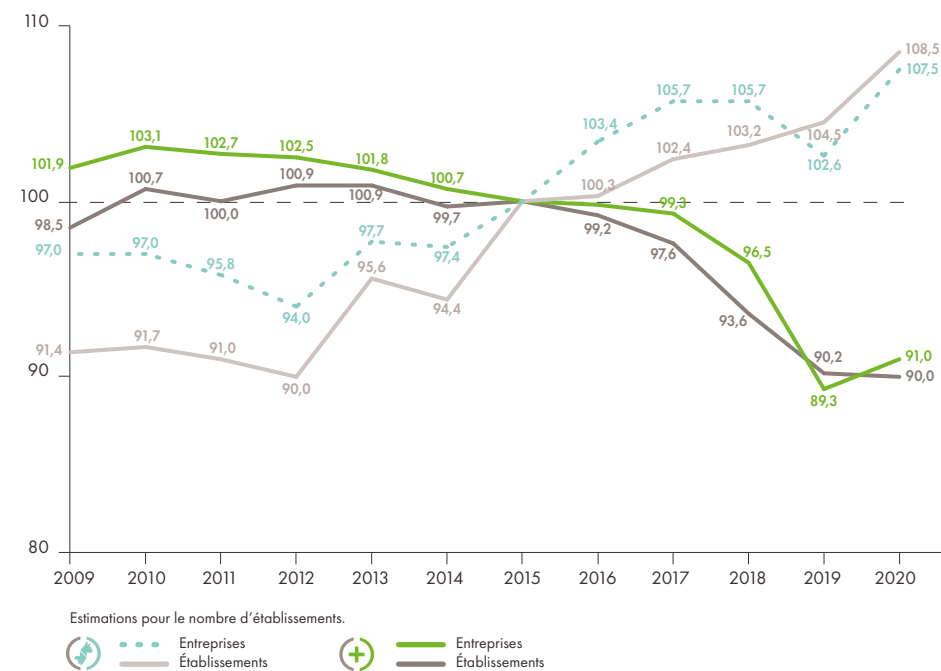


RENFORCEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

De 2009 à 2020, le stock d'entreprises a fortement augmenté. Le stock d'établissements suit un mouvement similaire. Cette double tendance montre une croissance globale du nombre de structures employeuses.



Cabinets et cliniques vétérinaires



Estimations pour le nombre d'établissements.

Entreprises (dotted line), Établissements (solid line)

Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirene 2015-2020. Estimations pour le nombre d'établissements.



UN À CINQ SALARIÉS

Huit entreprises sur dix emploient un à cinq salariés, en moyenne sur l'année.

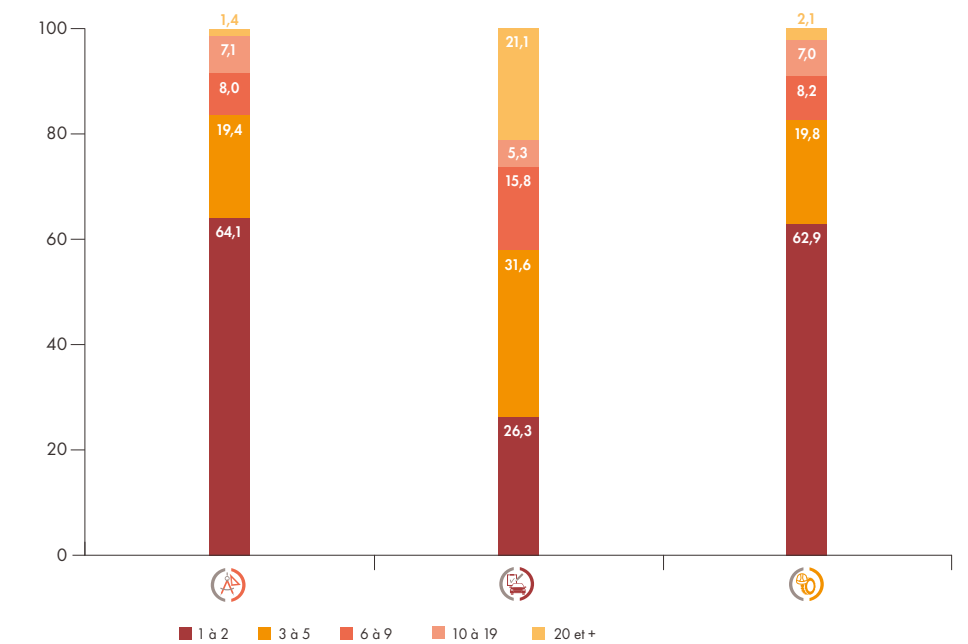
Néanmoins, des différences sont observables en fonction des branches :

- dans celle des entreprises d'expertises en automobile, les entreprises comptant plus de neuf salariés sont largement surreprésentées ;
- à l'opposé, les structures employant moins de six salariés sont représentatives dans les entreprises d'architecture.

Répartition des entreprises employeuses par branche professionnelle et tranche d'effectifs (effectifs moyens au cours de l'année, %)



Secteur cadre de vie-technique



Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2020.



UN MONDE DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

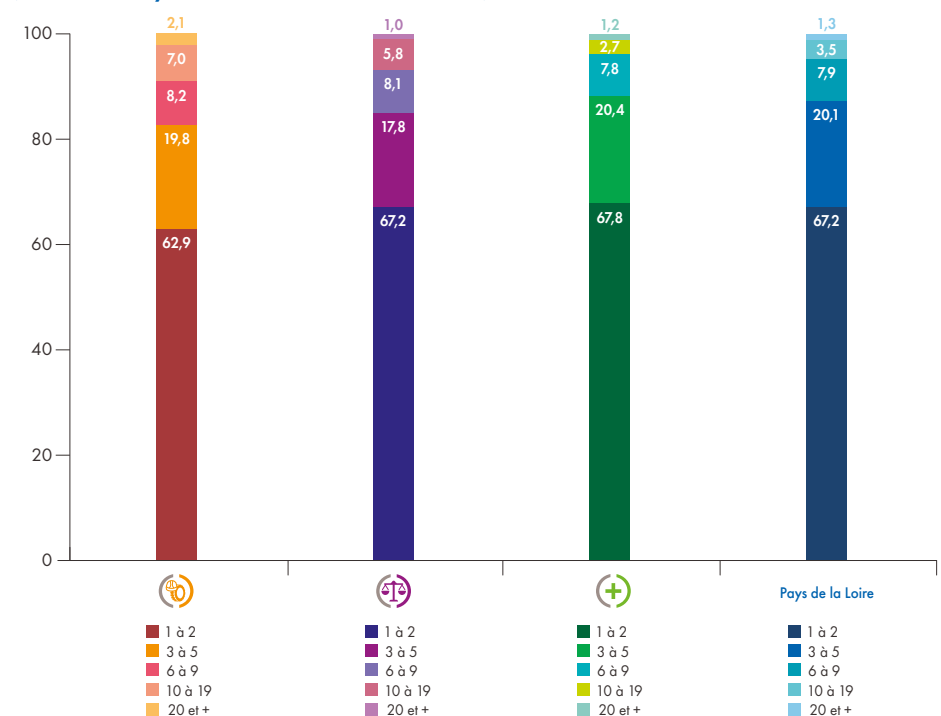
Les entreprises comptant moins de 10 salariés, en moyenne sur l'année, représentent 95,2 % des entreprises du champ de l'OMPL régional.

En Pays de la Loire, les très petites entreprises animent les activités libérales.

Cette spécificité se rencontre dans les trois secteurs avec quelques nuances :

- le secteur cadre de vie-technique est caractérisé par une sous représentation des entreprises employant un à neuf salariés (- 4,3 points par rapport à l'ensemble de l'OMPL régional) ;
- à l'opposé, cette taille d'entreprise est surreprésentée dans le secteur santé (+ 0,8 point).

Répartition des entreprises employeuses par secteur et tranche d'effectifs (effectifs moyens au cours de l'année, %)



Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2020.



MOINS DE SIX SALARIÉS

La branche des cabinets d'avocats est caractérisée par une surreprésentation des entreprises comptant moins de six salariés, en moyenne sur l'année.

La structure du secteur dépend directement de cette branche qui recouvre 79,0 % des entreprises.

Les répartitions sont assez différentes dans les autres branches.

Les études d'administrateurs et de mandataires judiciaires et celles d'huissiers de justice comptant 10 salariés et plus sont relativement fréquentes.



Secteur juridique



Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2020.



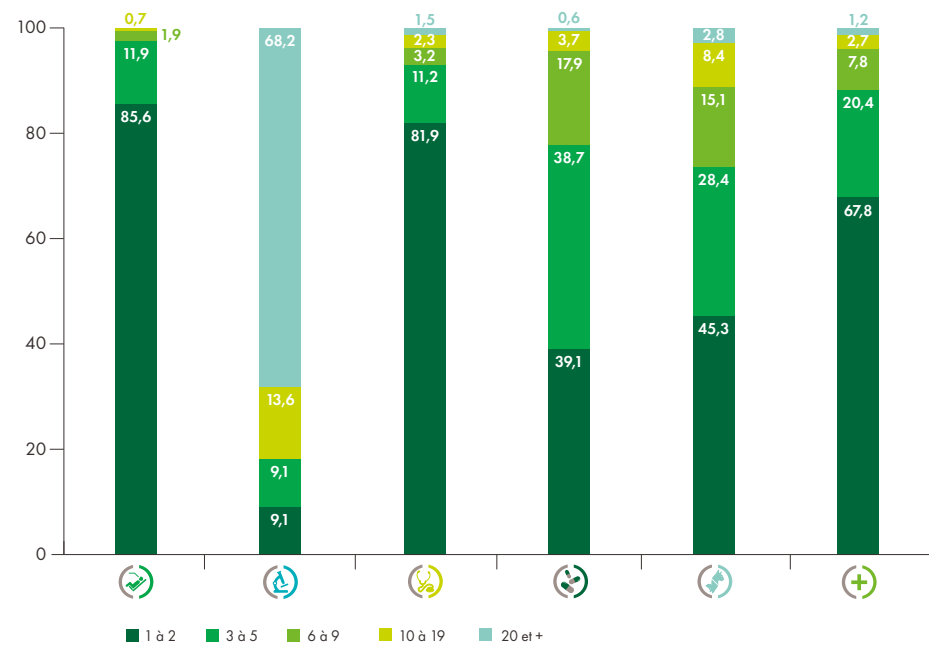
MOINS DE SIX SALARIÉS

88,2 % des entreprises du secteur emploient un à cinq salariés, en moyenne sur l'année.

- Mais 81,8 % des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers en comptent au moins dix.
- La configuration des autres branches est symétriquement opposée, puisque la plus forte proportion d'entreprises emploie moins de trois salariés.



Secteur santé

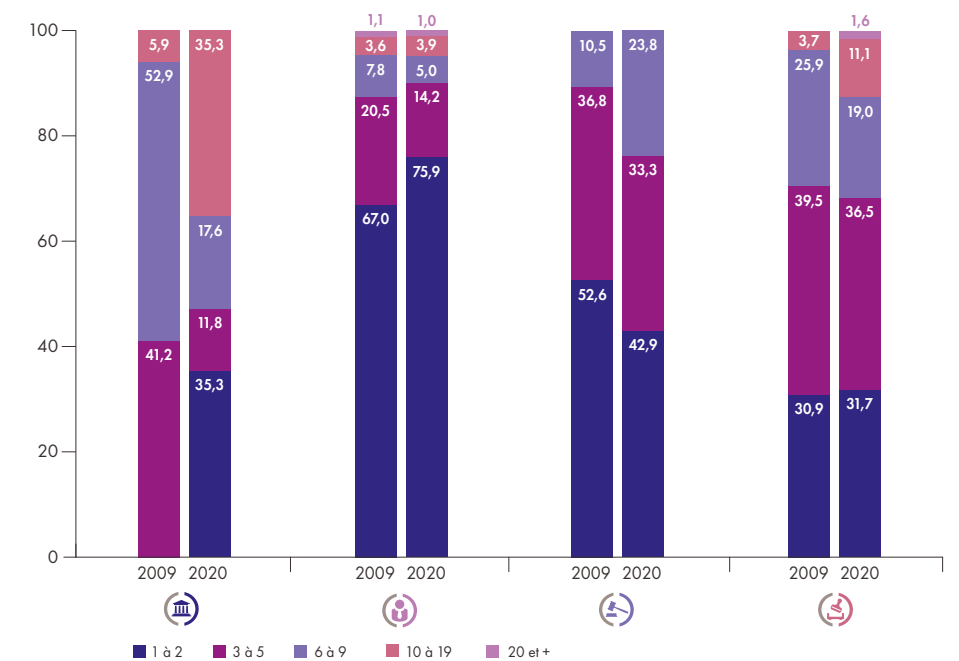


ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES CONTRASTÉES

- Pour les études d'administrateurs et de mandataires judiciaires et les cabinets d'avocats, la part des entreprises comptant moins de trois salariés, en moyenne sur l'année, est celle qui a le plus progressé.
- Dans les autres branches, les évolutions sont plus hétérogènes.



Secteur juridique

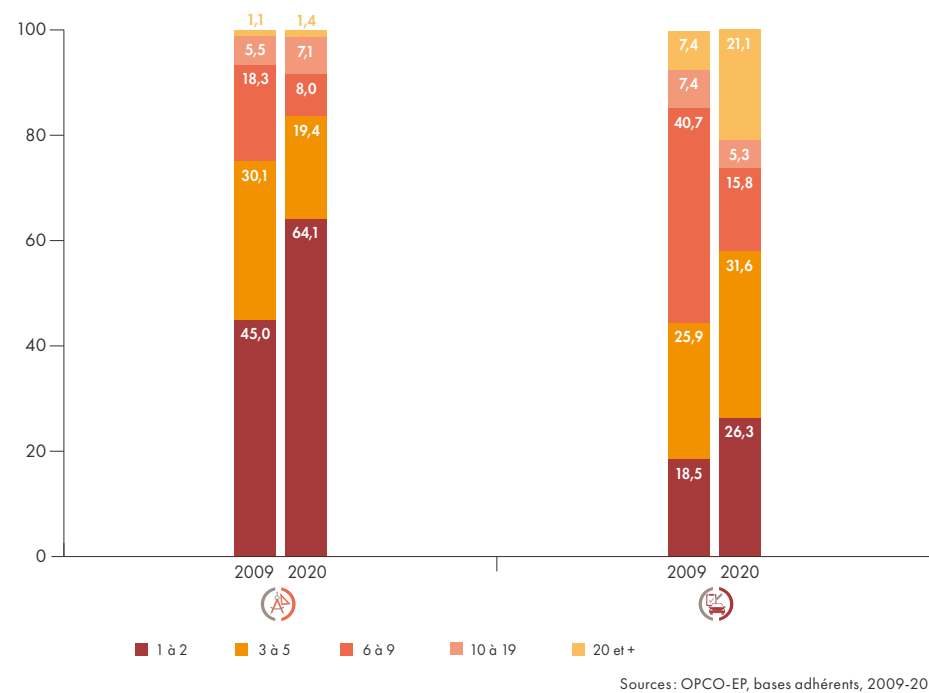


ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES AU SEIN DU SECTEUR

- Dans la branche des entreprises d'expertises en automobile, le tissu entrepreneurial se dualise avec un recul des structures comptant de six à neuf salariés.
- En revanche, les entreprises d'architecture comptant moins de six salariés voient leur part se renforcer.



Secteur cadre de vie-technique

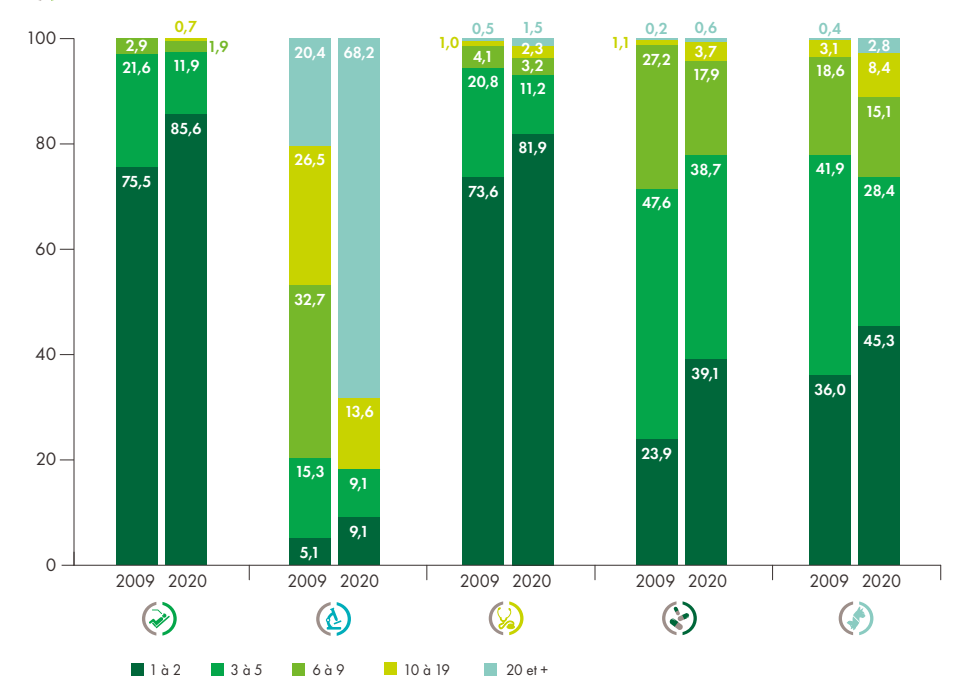


DIFFÉRENTES TRAJECTOIRES D'ÉVOLUTION

- Dans la branche des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers, la part des entreprises employant plus de 19 salariés, en moyenne sur l'année, connaît la plus forte progression.
- Dans les autres branches, les entreprises employant moins de trois salariés voient leur part s'accroître plus fortement.



Secteur santé





DOMINANCE DES SOCIÉTÉS

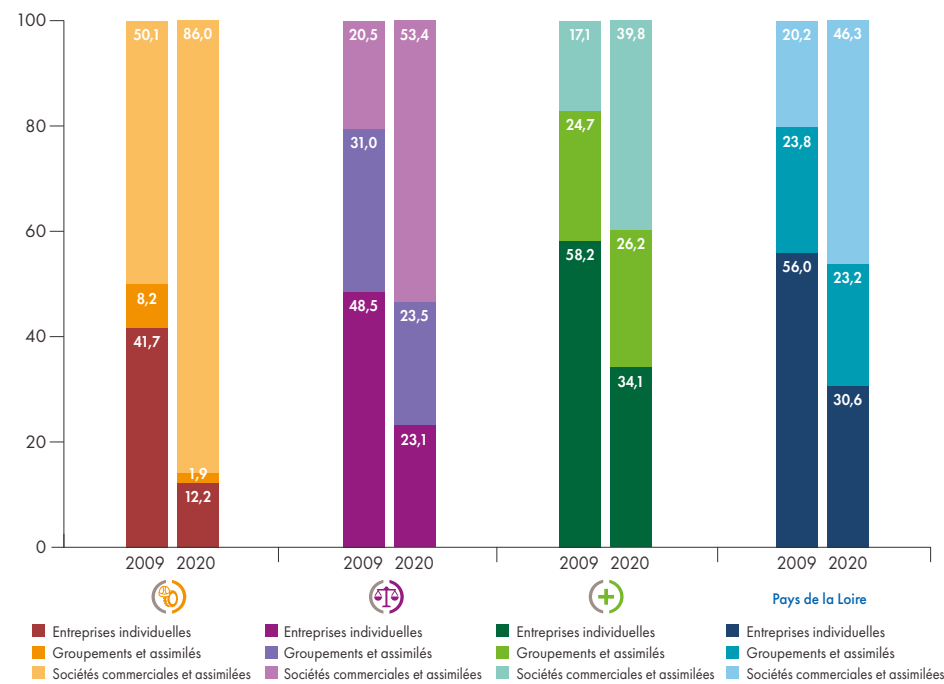
Traditionnellement, l'entreprise individuelle est la structure juridique la plus fréquente.

Mais, depuis 2009 :

- elle n'est plus majoritaire dans aucun secteur ;
- elle perd du terrain (- 25,4 points) au profit des sociétés.

Ce phénomène reflète une gestion plus entrepreneuriale des structures.

Évolution de la répartition des entreprises employeuses par secteur et statut juridique (2009-2020, %)



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020.



Entreprise individuelle (EI) : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les entreprises individuelles (personnes physiques) et les statuts assimilés.

Groupement et assimilé : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les associations, GIE, sociétés civiles, SCM, SCP, sociétés de fait, sociétés en participation et autres personnes morales de droit privé.

Société commerciale et assimilée : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les EURL, SA, SARL, SAS, SNC, SEL et les statuts assimilés.



ENTREPRENEURIALISATION DU SECTEUR

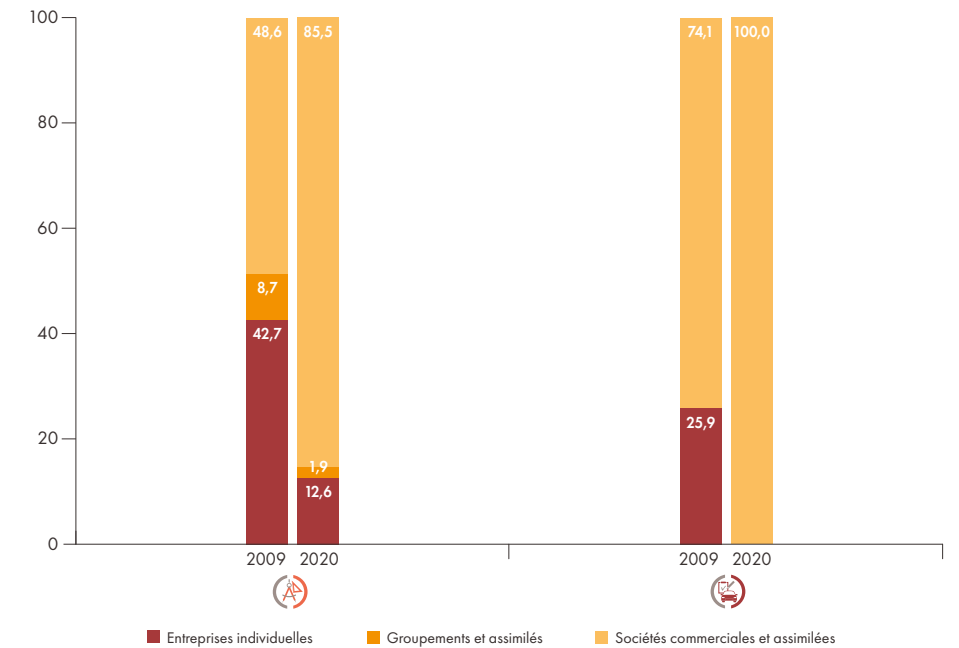
Depuis 2009, la part des sociétés a progressé de 36,9 points dans les entreprises d'architecture et de 25,9 points dans les entreprises d'expertises en automobile.

Cette évolution traduit une mutation structurelle profonde des entreprises et de leur mode de gestion.

Évolution de la répartition des entreprises employeuses par branche professionnelle et statut juridique (2009-2020, %)



Secteur cadre de vie-technique



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020.

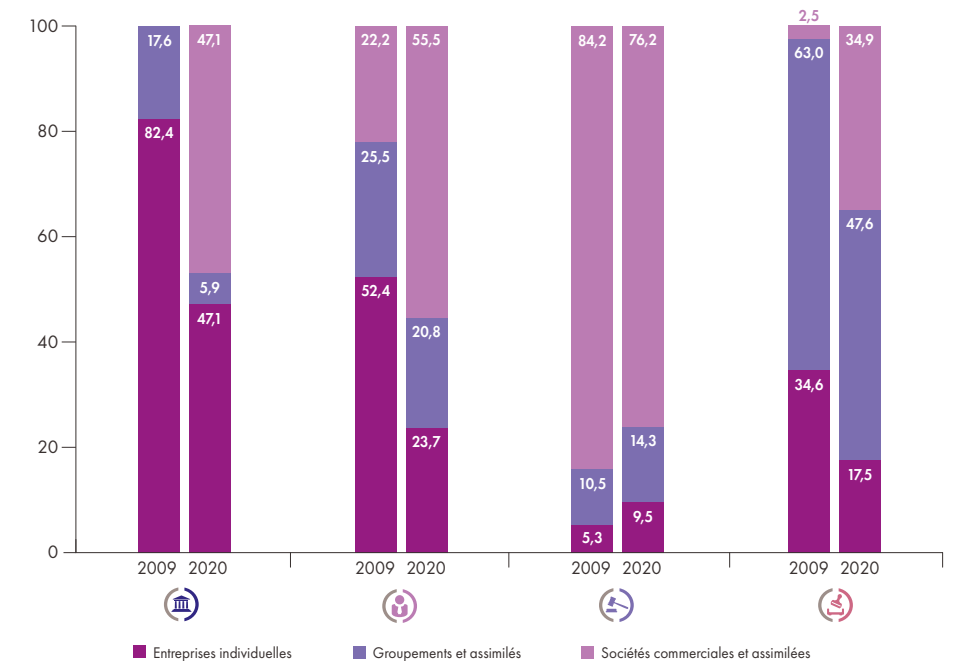


ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES

- Par rapport à 2009, la forme juridique de l'entreprise individuelle reste n'est plus dominante dans aucune branche.
- Les sociétés tendent à progresser dans toutes les branches à l'exception de celle des offices de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires où elles cèdent du terrain au profit notamment des groupements.



Secteur juridique



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020.



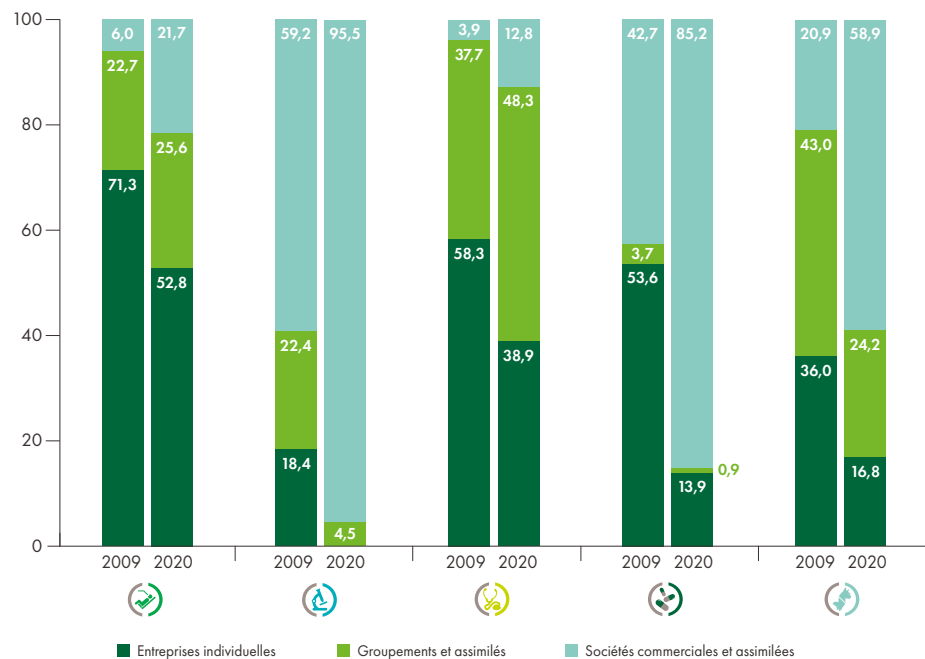
ENCORE BEAUCOUP D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Les branches du secteur sont traditionnellement marquées par une forte proportion d'entreprises individuelles.

- Mais, toutes les branches comptent de plus en plus de sociétés.
- Dans les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers, la pharmacie d'officine et les cliniques vétérinaires, elles constituent aujourd'hui la forme juridique dominante.

Ces évolutions traduisent d'importantes mutations du tissu entrepreneurial.

+ Secteur santé



Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020.

BAROMÈTRE RÉGIONAL EMPLOI-FORMATION PAYS DE LA LOIRE

SALARIÉS

La partie « salariés » du baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés du périmètre de l'OMPL.

Celle-ci est construite à partir :

- des données de la DADS 2019, fournies par l'INSEE, des 11 branches professionnelles du périmètre de l'OMPL ;
- des données « formation 2020 » issues de la base formation 2020 de l'OPCO EP.

Effectifs salariés	28
Catégories sociales	34
Contrats de travail	38
Temps de travail	40
Effectifs par tranche d'âge	42
Mobilité annuelle	44
Rémunération nette annuelle	45
Formation professionnelle	46
Chômage annuel	53
Publications OMPL	56

Retrouver l'ensemble des baromètres sur :

www.ompl.fr

Effectifs salariés régionaux du champ de l'OMPL

	Auvergne Rhône-Alpes	Bourgogne Franche Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Corse	DOM*	Grand Est	Hauts-de France	Île-de France	Normandie	Nouvelle Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	PACA	Ompl
	6468	993	2479	974	239	722	2647	2845	15162	1565	3830	3614	2964	2911	47413
	5808	774	2234	757	205	568	2252	2272	14298	1218	3278	3010	2550	2392	41616
	660	219	245	217	34	154	395	573	864	347	552	604	414	519	5797
	7546	1791	2141	1777	216	1156	3608	4361	25302	2352	4877	4578	2716	5073	67494
	437	119	153	123	13	93	258	245	754	133	279	321	152	356	3436
	5600	982	1523	1096	117	651	2249	2621	20868	1513	3229	3141	2011	3313	48914
	318	205	158	118	—	12	222	206	1508	159	145	148	121	182	3502
	1191	485	307	440	86	400	879	1289	2172	547	1224	968	432	1222	11642
	40089	13736	16334	12014	1811	10206	29650	27990	56743	16170	31606	34490	17471	31715	340025
	6382	1800	2213	1581	193	1310	4580	3286	11494	1875	3761	4184	2413	4913	49985
	5548	1818	2053	1778	280	1428	4385	3935	8438	2068	4217	4926	2125	4647	47646
	10917	3607	4322	3055	422	2812	7892	7420	13903	3989	8694	10156	4813	8154	90156
	14184	5249	6110	4620	775	4243	10934	11433	19954	6551	12198	12677	6346	12179	127453
	3058	1262	1636	980	141	413	1859	1916	2954	1687	2736	2547	1774	1822	24785
Total	54 103	16 520	20 954	14 765	2 266	12 084	35 905	35 196	97 207	20 087	40 313	42 682	23 151	39 699	454 932

Source : Insee, DADS 2019.

* : Donnée estimée.



23 151 SALARIÉS

La région concentre 5,1 % de l'emploi salarié total du champ de l'OMPL.

Elle se situe à la huitième place, entre les Hauts-de-France et la Bretagne.

Son poids diffère selon les branches.

Il est plus important pour les cliniques vétérinaires, les entreprises d'expertises en automobile et les entreprises d'architecture.

Poids de la région dans l'ensemble national (%)

	Pays de la Loire	Autres régions
	6,3	93,7
	6,1	93,9
	7,1	92,9
	4,0	96,0
	4,4	95,6
	4,1	95,9
	3,5	96,5
	3,7	96,3
	5,1	94,9
	4,8	95,2
	4,5	95,5
	5,3	94,7
	5,0	95,0
	7,2	92,8
Ompl	5,1	94,9

Source : Insee, DADS 2019.



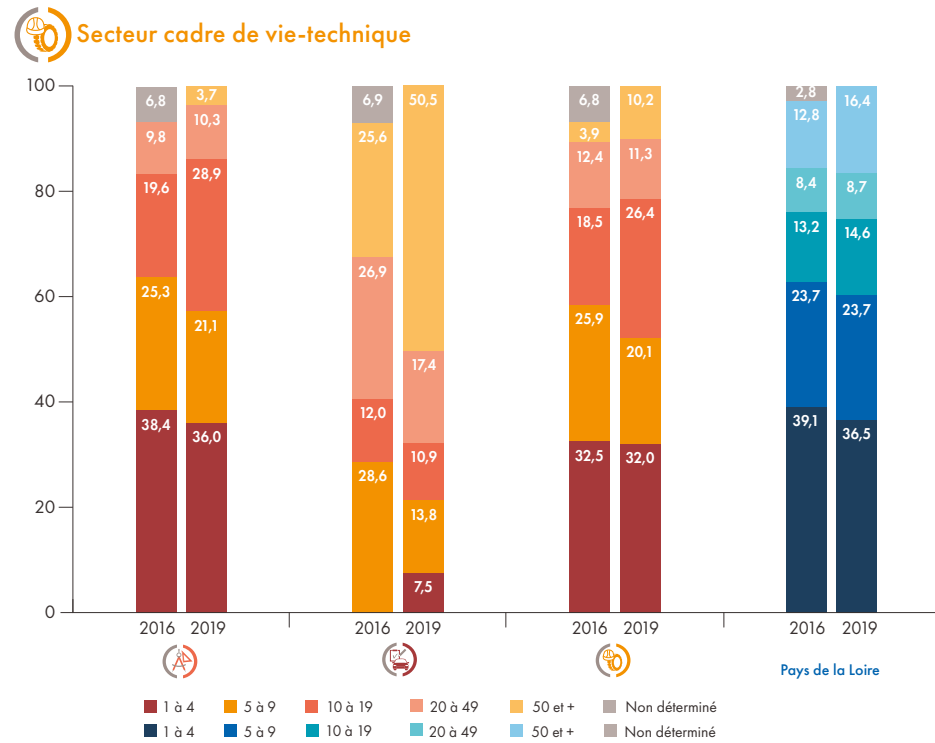
PLUS DE TROIS QUARTS DES EFFECTIFS DANS DES PETITES ENTREPRISES

78,5 % des salariés du secteur cadre de vie-technique régional travaillent au sein d'une entreprise comptant moins de 20 salariés. Toutefois, la structure du tissu entrepreneurial évolue.

Depuis 2016 :

- la part des entreprises de moins de 20 salariés a progressé (+ 1,7 point) ;
- parallèlement, celle des entreprises de 20 salariés et plus a augmenté (+ 5,2 points).

Répartition des salariés par tranche d'effectif salarié des entreprises (%)



Source : Insee, DADS 2016-2019.

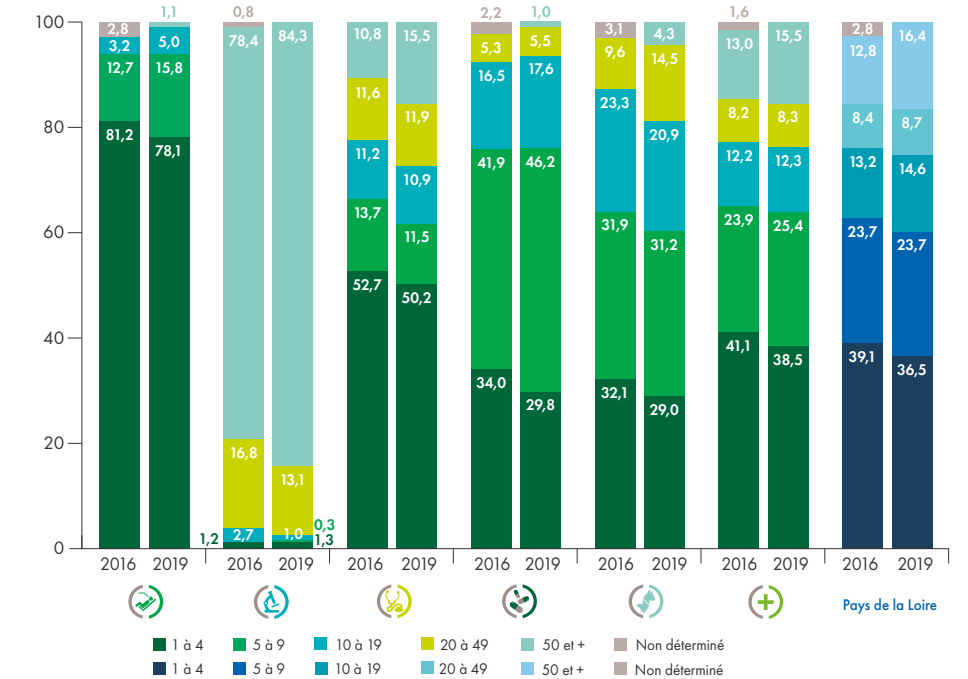


PRÉDOMINANCE DES PETITES ENTREPRISES DANS L'EMPLOI

76,2 % des salariés du secteur santé régional travaillent au sein d'une entreprise comptant moins de 20 salariés.

- Depuis 2016, cette proportion a reculé (- 1,0 point).
- Sur la même période, la part des entreprises de 20 salariés et plus a augmenté (+ 2,6 points).

Secteur santé



Source : Insee, DADS 2016-2019.



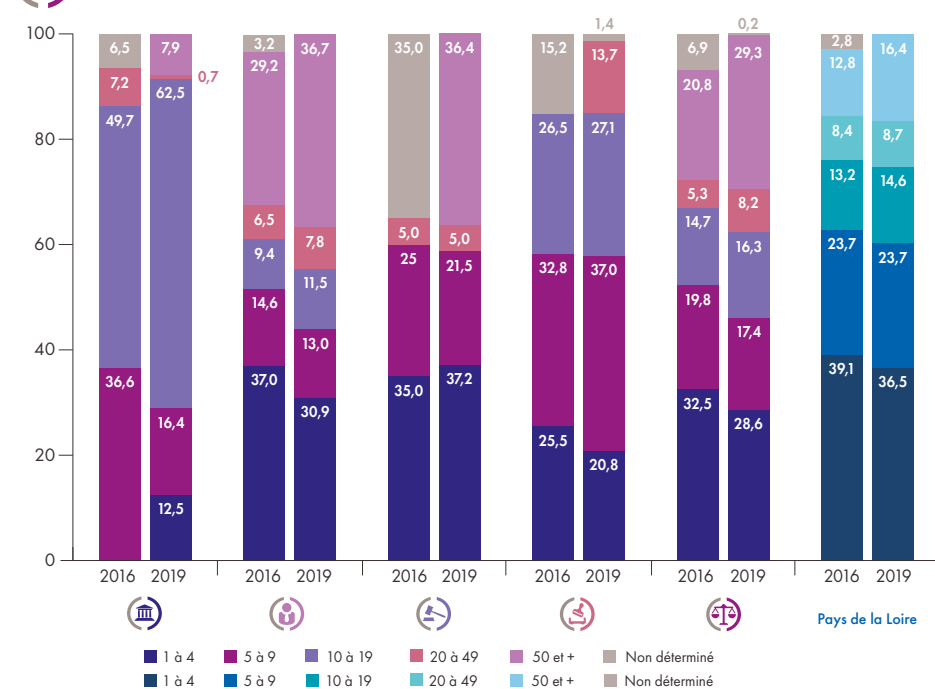
MAJORITÉ DES SALARIÉS DANS DES PETITES ENTREPRISES

Au niveau régional, 62,3 % des salariés du secteur juridique travaillent dans une entreprise de moins de 20 salariés.

La configuration tend à évoluer car, depuis 2016 :

- ces entreprises emploient une proportion moins importante (- 4,7 points) de salariés ;
- à l'inverse, pour les entreprises de 20 salariés et plus, leur part est en progression (+ 11,4 points).

Secteur juridique



Source : Insee, DADS 2016-2019.

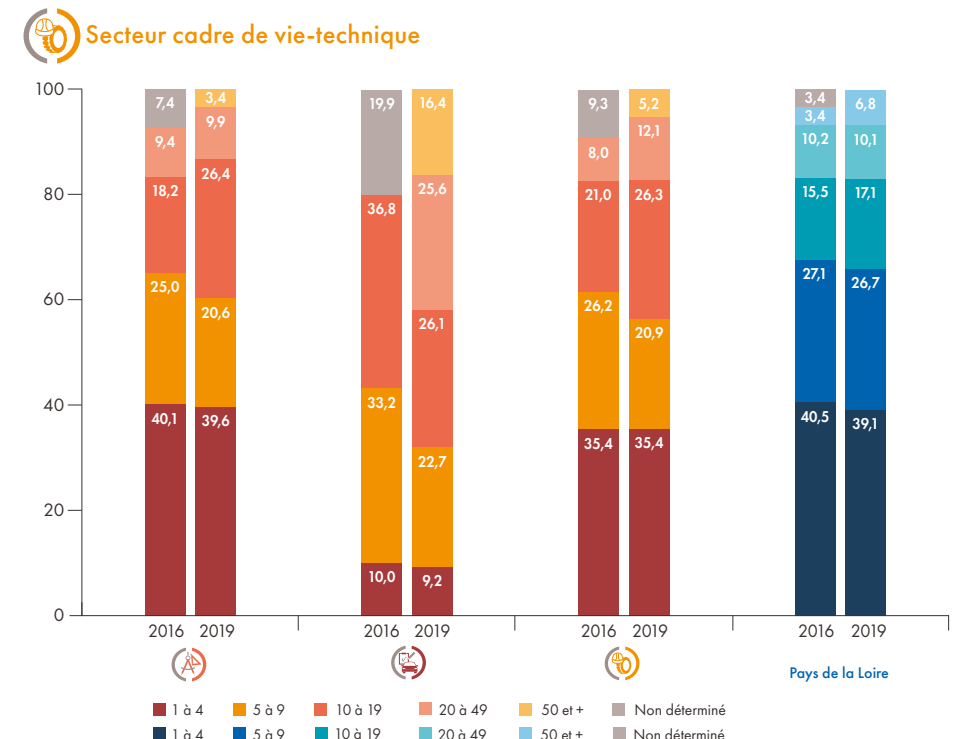


DES STRUCTURES DE PETITE TAILLE

Au niveau régional, les établissements de moins de 20 salariés du secteur cadre de vie-technique regroupent 82,7 % des salariés.

- Cependant, cette proportion est en recul (- 0,1 point) par rapport à 2016.
- L'évolution se fait au profit d'établissements de taille plus importante (+ 9,3 points).

Répartition des salariés par tranche d'effectif salarié des établissements (%)



Source : Insee, DADS 2016-2019.



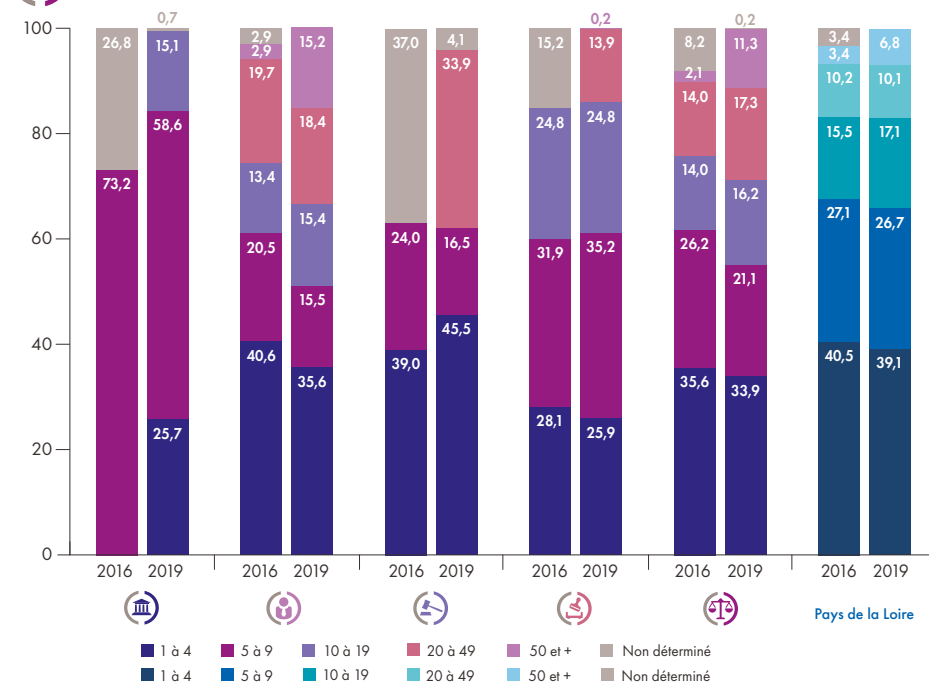
UN TISSU DE STRUCTURES DE PETITE TAILLE

Dans le secteur juridique régional, 71,2 % des salariés travaillent au sein d'établissements comptant moins de 20 salariés.

Cette proportion est marquée par un repli (- 4,6 points) par rapport à 2016 alors que les structures de taille plus importante voient leur poids relatif progresser (+ 12,5 points).



Secteur juridique



Source : Insee, DADS 2016-2019.



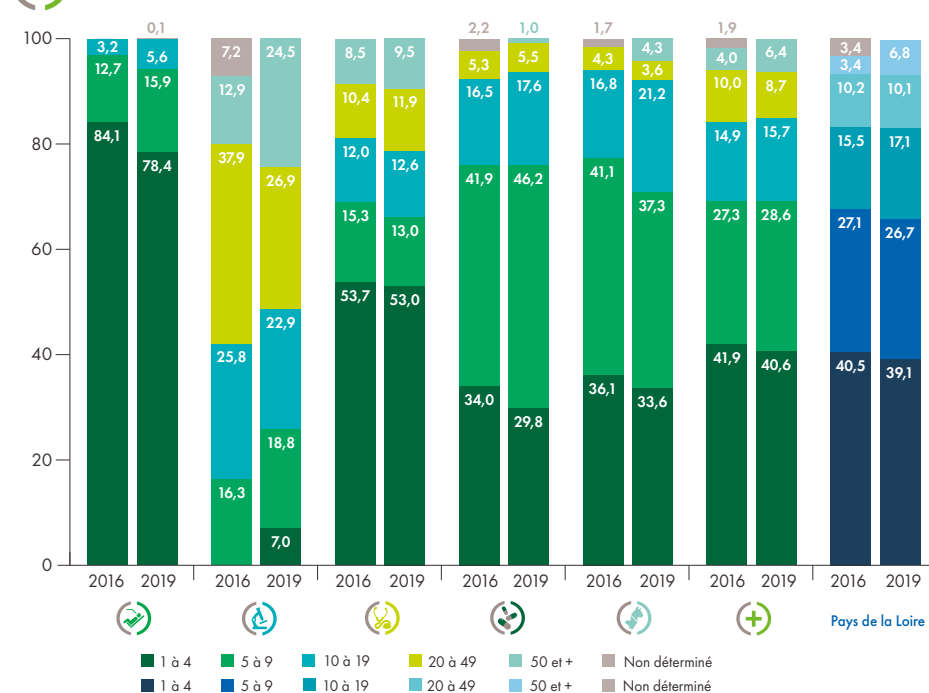
STRUCTURES À TAILLE HUMAINE

Au niveau régional, les établissements de moins de 20 salariés emploient 84,9 % des effectifs.

Toutefois, cette proportion progresse (+ 0,8 point). Parallèlement, les établissements de taille plus importante voient leur part s'accroître (+ 1,1 point).



Secteur santé



Source : Insee, DADS 2016-2019.

En conséquence de l'article L 5125-17 du Code de santé publique prévoyant qu'une pharmacie d'officine ne peut pas être dotée d'établissements, la répartition des salariés par établissement est similaire à celle des entreprises.



MAJORITÉ DE FEMMES DANS 3/4 DES BRANCHES

Le taux de féminisation régional est très élevé et supérieur au champ de l'OMPL.

Toutefois, si la parité est pratiquement atteinte dans le secteur cadre de vie-technique, le secteur juridique et le secteur santé recrutent avant tout des femmes.

- Le secteur cadre de vie-technique est le second employeur (12,8 % des emplois). Il est le moins féminisé alors que la branche des entreprises d'architecture, qui concentre 86,0 % des emplois sectoriels, compte une faible majorité de femmes.
- La féminisation du secteur juridique (11,7 % des emplois régionaux) est structurée par la branche des cabinets d'avocats (74,0 % des emplois sectoriels). Les autres branches sont toutefois fortement féminisées.
- Le secteur santé est le premier employeur régional (75,5 % des emplois). Le taux de féminisation des branches est très élevé, notamment pour les cabinets dentaires et les cabinets médicaux.

Répartition des salariés par branche professionnelle et genre

	♀	(%)	♂	(%)	Total
	1 516	51,1	1 448	48,9	2 964
	1 323	51,9	1 227	48,1	2 550
	193	46,6	221	53,4	414
	2 118	78,0	598	22,0	2 716
	121	79,6	31	20,4	152
	1 628	81,0	383	19,0	2 011
	62	51,2	59	48,8	121
	307	71,1	125	28,9	432
	16 040	91,8	1 431	8,2	17 471
	2 329	96,5	84	3,5	2 413
	1 907	89,7	218	10,3	2 125
	4 563	94,8	250	5,2	4 813
	5 661	89,2	685	10,8	6 346
	1 580	89,1	194	10,9	1 774
Pays de la Loire	19 674	85,0	3 477	15,0	23 151
Ompl	380 960	83,7	73 972	16,3	454 932

Source : Insee, DADS 2019.

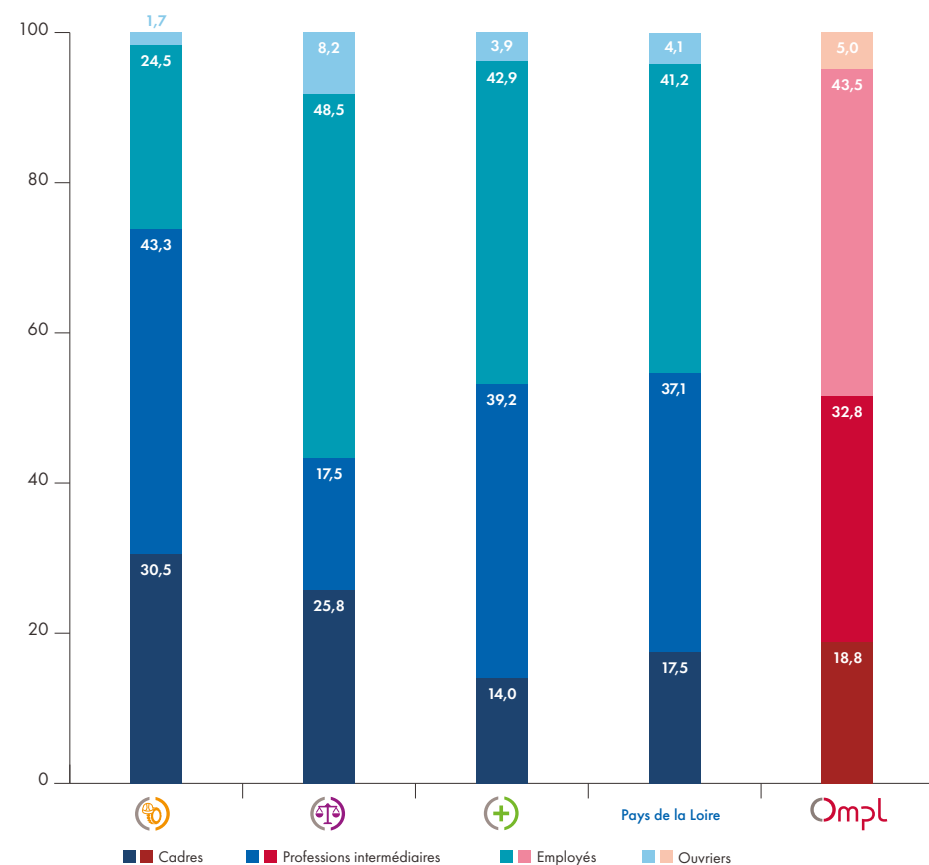


IMPORTANTE PROPORTION D'EMPLOYÉS

Plus de 40 % des salariés appartiennent à la catégorie des employés mais des écarts sectoriels importants sont observés par rapport au niveau régional :

- cette catégorie est relativement plus importante dans les secteurs juridique et santé (48,5 % et 42,9 %).
- les professions intermédiaires sont surreprésentées dans les secteurs cadre de vie-technique (43,3 %) et santé (39,2 %);
- le taux de cadres est supérieur dans les secteurs cadre de vie-technique (30,5 %) et juridique (25,8 %).

Répartition des salariés par secteur et catégorie sociale (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Catégorie sociale: la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



HÉTÉROGÉNÉITÉ DES BRANCHES

- Les entreprises d'architecture structurent la composition socioprofessionnelle du secteur cadre de vie-technique. L'effet est très sensible pour les professions intermédiaires et les cadres.
- Les branches du secteur juridique recrutent majoritairement des employés. Cependant, une surreprésentation est constatée au niveau :
 - des cadres dans les cabinets d'avocats (29,3 %);
 - des professions intermédiaires dans les études d'huissiers de justice (21,5 %);
 - des employés dans les études d'administrateurs et mandataires judiciaires (82,2 %) et les offices de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires (61,2 %);
 - des ouvriers dans les offices de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires (13,2 %).
- Le secteur santé est caractérisé par une proportion relativement forte d'employés (42,9 %), cependant :
 - la pharmacie d'officine et les cliniques vétérinaires recrutent plus de cadres (26,7 % et 30,8 %);
 - les laboratoires de biologie médicale et la pharmacie d'officine se démarquent aussi par une proportion accrue de professions intermédiaires (60,0 % et 61,6 %).

Répartition des salariés par branche professionnelle et catégorie sociale (%)

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé
Personne avec loupe	30,5	43,3	24,5	1,7	0,0
Balance	25,8	17,5	48,5	8,2	0,0
Plus	14,0	39,2	42,9	3,9	0,0
Personne avec loupe	2,6	1,5	93,7	2,2	0,0
Balance	4,1	60,0	28,2	7,7	0,0
Personne avec loupe	1,3	23,6	72,3	2,9	0,0
Plus	26,7	61,6	7,5	4,2	0,0
Personne avec loupe	30,8	27,6	38,4	2,9	0,3
Pays de la Loire	17,5	37,1	41,2	4,1	0,0
Ompl	18,8	32,8	43,5	5,0	0,0

Source: Insee, DADS 2019.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.



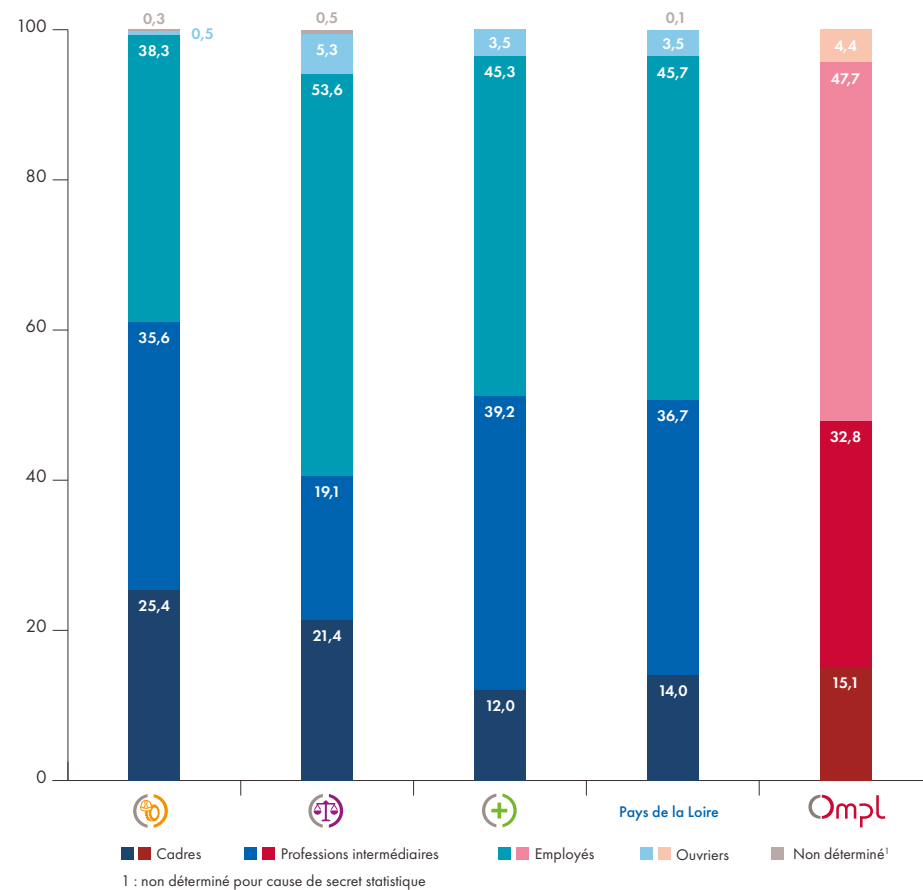
FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

Tous secteurs confondus, les femmes sont principalement dans la catégorie « employés » et marginalement dans celle des cadres.

Par rapport au niveau régional :

- dans le secteur cadre-de vie technique, elles sont un peu plus présentes dans la catégorie cadres (25,4 %) ;
- dans le secteur juridique, leur surreprésentation dans la catégorie employés est très marquée (53,6 %) et dans une moindre proportion dans celle des cadres (21,4 %) ;
- dans le secteur santé, elles sont plus souvent positionnées dans la catégorie des professions intermédiaires (39,2 %).

Répartition des femmes par secteur et catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2019.



FÉMINISATION VARIABLE SELON LA BRANCHE

- Par rapport au secteur cadre de vie-technique, les femmes sont surreprésentées chez les employés des entreprises d'expertises en automobile (91,7 %). Dans une moindre mesure, la féminisation est aussi marquée pour les professions intermédiaires des entreprises d'architecture (40,8 %).
- Dans le secteur juridique, les femmes sont largement surreprésentées parmi les employés (53,6 %). Les cabinets d'avocats jouent un rôle notable dans cette configuration mais la surreprésentation est encore plus importante dans les études d'administrateurs et mandataires judiciaires (82,6 %).
- Relativement au secteur santé, la surreprésentation féminine caractérise :
 - les employés dans les cabinets dentaires (94,9 %), les cabinets médicaux (74,7 %) et les cliniques vétérinaires (41,1 %) ;
 - les cadres dans les pharmacies d'officine (24,1 %) et les cliniques vétérinaires (26,3 %) ;
 - les professions intermédiaires dans les laboratoires de biologie médicale (60,0 %) et les pharmacies d'officine (64,6 %).

Répartition des femmes par branche professionnelle et catégorie sociale (%)

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé
	25,4	35,6	38,3	0,5	0,3
	28,2	40,8	30,5	0,5	0,0
	6,2	ND	91,7	ND	2,1
	21,4	19,1	53,6	5,3	0,5
	5,8	11,6	82,6	0,0	0,0
	24,0	20,0	48,8	6,9	0,2
	12,9	ND	80,6	ND	6,5
	15,6	21,2	62,2	ND	1,0
	12,0	39,2	45,3	3,5	0,0
	1,7	1,2	94,9	2,2	0,0
	2,9	60,0	30,3	6,8	0,0
	1,0	21,5	74,7	2,8	0,0
	24,1	64,6	7,5	3,7	0,0
	26,3	29,7	41,1	2,7	0,2
Pays de la Loire	14,0	36,7	45,7	3,5	0,1
Ompl	15,1	32,8	47,7	4,4	0,0

Source : Insee, DADS 2019.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.

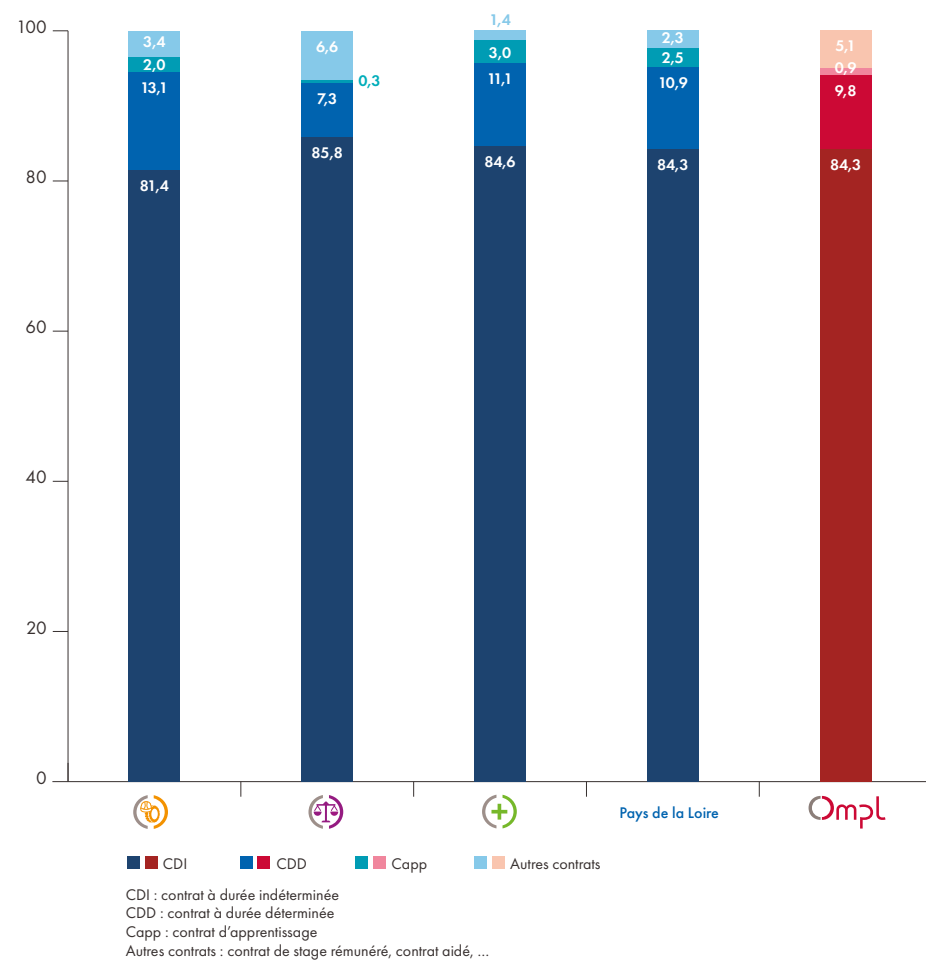


LARGE DOMINANCE DES CONTRATS PÉRENNES

Quel que soit le secteur, plus de huit salariés sur dix exercent dans le cadre d'un CDI (contrat à durée indéterminée).

Le secteur cadre de vie-technique se distingue par la plus forte proportion de (13,1 %) de CDD (contrat à durée déterminée).

Répartition des salariés par secteur et type de contrat de travail (%)



Source : Insee, DADS 2019.



CDI : CONTRAT DE RÉFÉRENCE

- Dans le secteur cadre de vie-technique, la branche des entreprises d'expertises en automobile a plus souvent recours au CDI (94,0 %) par rapport à celles des entreprises d'architecture (79,4 %). Ce type de contrat reste néanmoins fortement représenté dans cette dernière branche.
- Dans le secteur juridique, la branche des cabinets d'avocats se distingue par une utilisation accrue des contrats « autres » (8,1 %). Il s'agit, en général, de stages rémunérés. D'autre part, les branches des offices de commissaires-priseurs judiciaires et société de ventes volontaires et des cabinets d'avocats recourent plus souvent au CDD (9,9 % et 7,8 % respectivement).
- Dans le secteur santé, les CDD sont surreprésentés dans les branches des cliniques vétérinaires (20,2 %), des laboratoires de biologie médicale (12,0 %) et de la pharmacie d'officine (11,7 %).

Répartition des salariés par branche professionnelle et type de contrat de travail (%)

	CDI	CDD	Capp	Autres contrats
	81,4	13,1	2,0	3,4
	79,4	14,7	2,1	3,8
	94,0	3,4	1,4	1,2
	85,8	7,3	0,3	6,6
	94,7	3,3	ND	2,0
	83,6	7,8	0,4	8,1
	87,6	9,9	nd	2,5
	92,4	5,6	nd	2,1
	84,6	11,1	3,0	1,4
	87,0	7,3	nd	5,7
	86,3	12,0	0,6	1,1
	90,9	8,4	0,1	0,6
	80,3	11,7	7,3	0,7
	77,1	20,2	1,9	0,8
Pays de la Loire	84,3	10,9	2,5	2,3
Ompl	84,3	9,8	0,9	5,1

Source : Insee, DADS 2019.

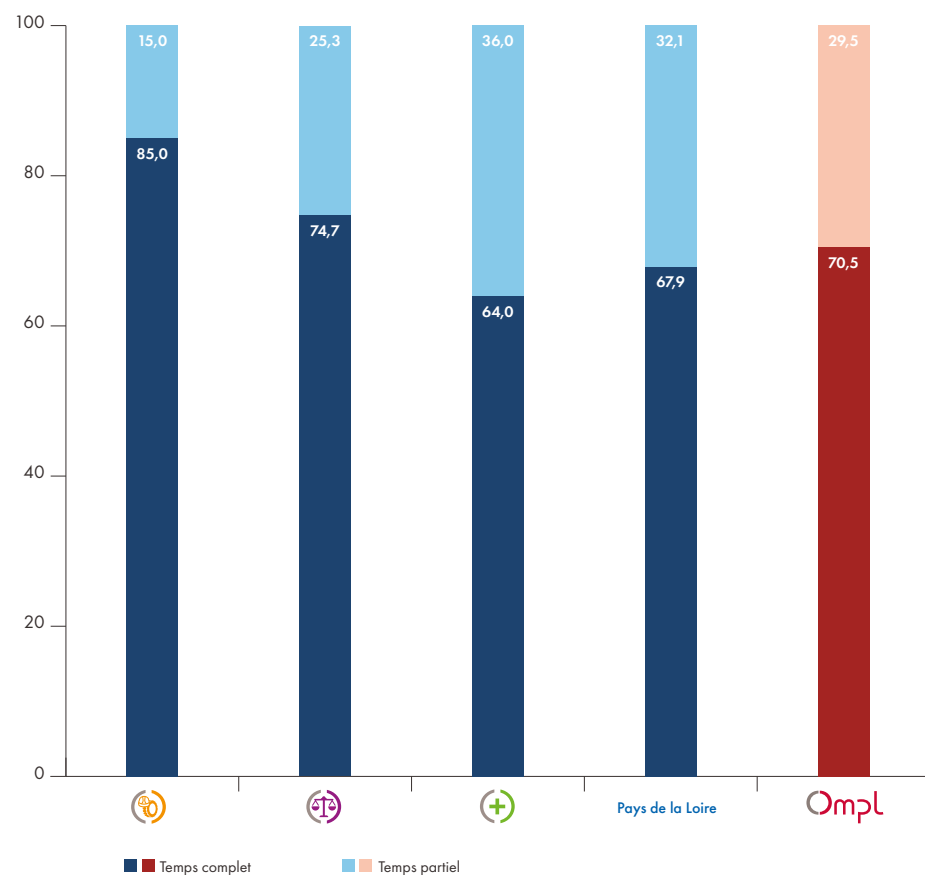
ND : non déterminé pour cause de secret statistique.



UN TIERS DES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

La proportion régionale d'emplois à temps complet est significativement inférieure à celle observée au niveau national (67,9 % et 70,5 % respectivement).
Un recours accru au temps partiel est constaté pour le secteur santé (36,0 %).

Répartition des salariés par secteur et durée du temps de travail (%)



Source: Insee, DADS 2019.



VARIABILITÉ DU TEMPS DE TRAVAIL

- Dans les branches du secteur cadre de vie-technique, l'emploi à temps complet est fortement représenté (85,0 % contre 67,9 % au niveau régional). Cette configuration est très marquée pour les entreprises d'expertises en automobile (94,7 %).
- Dans le secteur juridique, les cabinets d'avocats se distinguent par une moindre mobilisation du travail à temps complet (72,7 % contre 74,7 % pour l'ensemble du secteur régional).
- Relativement à l'ensemble régional, l'emploi à temps partiel est fortement surreprésenté dans le secteur santé. C'est notamment le cas pour les cabinets médicaux (44,9 %) et les cabinets dentaires (42,6 %).

Répartition des salariés par branche professionnelle et durée du temps de travail (%)

	Temps complet	Temps partiel
	85,0	15,0
	83,4	16,6
	94,7	5,3
	74,7	25,3
	77,0	23,0
	72,7	27,3
	87,6	12,4
	79,4	20,6
	64,0	36,0
	57,4	42,6
	77,4	22,6
	55,1	44,9
	68,1	31,9
	66,4	33,6
Pays de la Loire	67,9	32,1
Ompl	70,5	29,5

Source: Insee, DADS 2019.

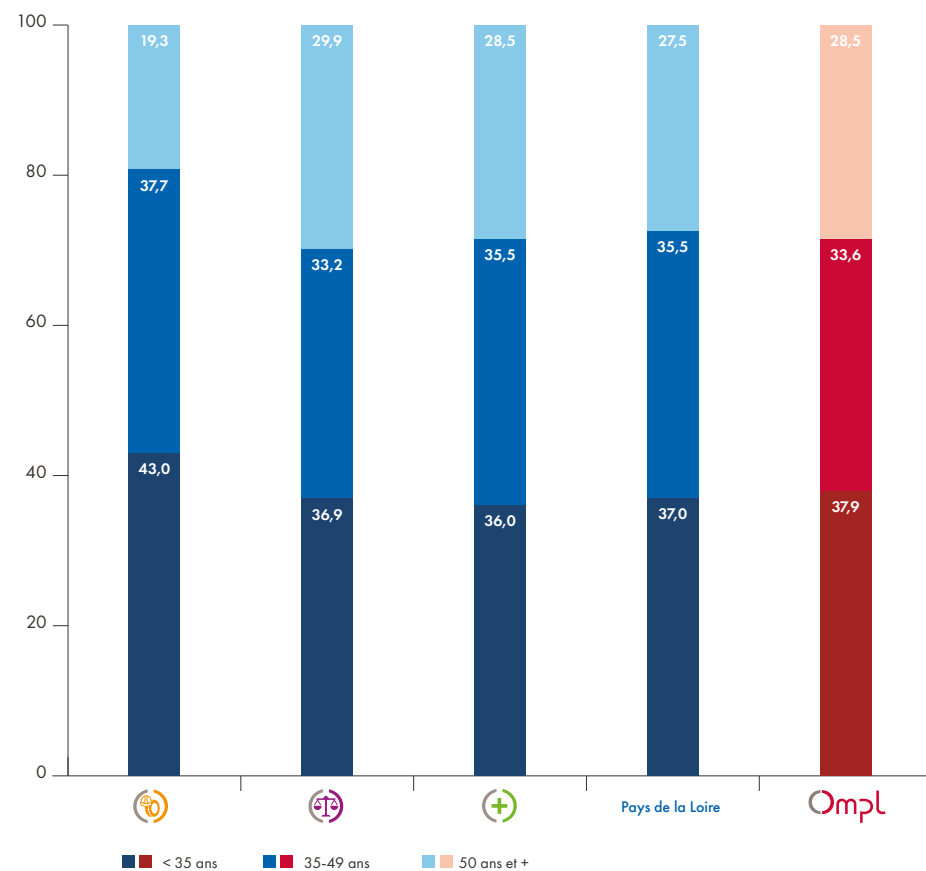


MOINS DE 35 ANS POUR PLUS D'UN TIERS DES SALARIÉS

Globalement, les salariés de la région sont aussi âgés que la moyenne nationale.

Néanmoins, dans le secteur juridique, les salariés âgés de 50 ans et plus sont surreprésentés (29,9 %).

Répartition des salariés par secteur et tranche d'âge (%)



Source: Insee, DADS 2019.



FORTE VARIABILITÉ ENTRE LES BRANCHES

- Par un effet volume, la branche des entreprises d'architecture impacte fortement les répartitions du secteur cadre de vie-technique. Toutefois, dans les entreprises d'expertises en automobile, les salariés tendent à être un peu plus âgés.
- Les proportions du secteur juridique sont structurées par les cabinets d'avocats dans lesquels les salariés âgés de moins de 35 ans sont les plus nombreux (37,8 %). Cette tranche d'âge est moins représentée dans les études d'administrateurs et mandataires judiciaires (25,0 %).
- Si les tranches d'âge jeunes dominent dans le secteur santé, leur surreprésentation est marquée dans les cliniques vétérinaires (58,9 %) et la pharmacie d'officine (42,6 %).

Répartition des salariés par branche professionnelle et tranche d'âge (%)

Branche	< 35 ans	35-49 ans	50 ans et +
Commerce	43,0	37,7	19,3
Industrie	43,0	37,9	19,1
Construction	43,2	36,2	20,5
Juridique	36,9	33,2	29,9
Administration	25,0	36,2	38,8
Santé	37,8	34,0	28,2
Éducation	38,8	43,8	17,4
Services	36,1	25,7	38,2
Santé (Vétérinaire)	36,0	35,5	28,5
Pharmacie	27,1	42,1	30,9
Industrie (Automobile)	33,7	32,5	33,7
Commerce (Automobile)	24,4	37,6	38,0
Industrie (Aéronautique)	42,6	34,6	22,8
Industrie (Aéronautique)	58,9	27,8	13,3
Pays de la Loire	37,0	35,5	27,5
Ompl	37,9	33,6	28,5

Source: Insee, DADS 2019.



TURNOVER TRÈS CONTRASTÉ SELON LES BRANCHES

Le turnover régional est élevé mais diffère selon les branches.

- Les cliniques vétérinaires, les cabinets d'avocats et les entreprises d'architecture se distinguent par un taux très important.
- En retour, le personnel des études d'administrateurs et mandataires judiciaires, des cabinets médicaux et des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers est caractérisé par une plus grande stabilité.

Mobilité annuelle (%)

	Taux d'entrée	Taux de sortie	Turnover annuel régional	Turnover annuel national
	23,3	19,4	21,3	22,5
	23,3	20,5	21,9	23,0
	23,6	12,5	18,1	18,9
	24,4	22,0	23,2	27,1
	13,4	14,2	13,8	18,0
	26,6	23,7	25,2	29,3
	18,6	15,7	17,2	20,3
	20,3	18,9	19,6	23,0
	19,6	17,2	18,4	18,7
	19,2	16,1	17,7	20,4
	16,4	16,3	16,4	20,1
	14,3	14,4	14,4	15,3
	21,6	18,1	19,9	19,0
	33,7	25,2	29,5	23,7
Pays de la Loire	20,6	18,0	19,3	-
Ompl	21,6	18,9	-	20,2

Source : Insee, DADS 2019.



Taux d'entrée = $\frac{\text{Nombre de salariés entrés dans l'année}}{\text{Effectif salarié en début d'année}}$

Taux de sortie = $\frac{\text{Nombre de salariés sortis dans l'année}}{\text{Effectif salarié en début d'année}}$

Turnover annuel = $\frac{\text{Taux d'entrée} + \text{Taux de sortie}}{2}$

Cet indicateur donne une évaluation du rythme de renouvellement des salariés.



PLUS DE 22 447 € POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

La médiane régionale est proche de celle observée au niveau national. Les différences constatées entre les branches sont à rapprocher des catégories socioprofessionnelles qu'elles emploient.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Toutes catégories
	35 017	21 776	19 985	ND	21 376
	34 669	25 360	ND	ND	27 566
	36 928	29 957	21 403	20 391	24 441
	ND	24 392	ND	19 000	24 850
	ND	ND	25 688	ND	27 027
	38 749	24 786	22 728	18 162	25 885
	46 279	ND	25 797	ND	282 86
	ND	21 196	21 173	ND	21 028
	ND	21 776	19 985	ND	21 376
	ND	24 914	20 127	ND	20 232
	42 729	22 988	20 134	17 418	22 114
	ND	26 685	20 460	ND	21 899
	35 450	20 772	17 610	16 793	21 584
	32 432	18 710	18 266	18 133	19 748
Pays de la Loire	35 389	22 444	20 568	17 875	22 447
Ompl	37 040	26 568	21 060	17 765	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.



RECOURS COHÉRENT À LA FORMATION

Alors que la région regroupe 5,1 % des salariés du champ de l'OMPL, elle est à l'origine de 5,4 % des actions de formation. Globalement, un certain équilibre est observé en termes d'accroissement des compétences. Dans ce cadre, le secteur santé génère la plus grande part d'actions (81,0 %), en liaison avec le nombre de salariés qu'il regroupe.

Données de cadrage (2020)

	Nombre total d'actions de formation	Effectifs salariés totaux ¹	Nombre d'entreprises formatrices	Nombre total d'entreprises
	533	2777	186	585
	491	2372	175	566
	42	405	11	19
	404	2837	96	482
	58	149	7	17
	298	2 134	72	381
	18	131	6	21
	30	423	11	63
	3 994	17 692	1 046	4 108
	535	2 627	257	1 213
	56	2 179	25	22
	450	4 775	99	1 414
	2 637	6 333	572	1 174
	316	1 778	93	285
Pays de la Loire	4 931	23 306	1 328	5 175
Ompl	90 864	459 600	23 916	99 626

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

1 : données estimées.



FORTE DISPARITÉ DES TAUX D'ACCÈS

Globalement, le plan de développement des compétences est le dispositif le plus utilisé par les entreprises de la région (18,6 %). Mais, les taux d'accès varient fortement d'une branche à l'autre. Les salariés des études d'administrateurs et mandataires judiciaires (37,6 %), de la pharmacie d'officine (37,0 %) et des entreprises d'architecture (17,9 %) ont le plus fort taux d'accès à ce dispositif.

Taux d'accès à la formation (%)

	Taux d'accès des salariés à la formation ¹			Taux d'entreprises formatrices ²		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,3	2,2	16,7	1,5	8,4	25,6
	0,3	2,5	17,9	1,2	8,3	25,1
	0,5	0,5	9,4	10,5	10,5	42,1
	0,6	0,9	12,8	2,9	4,6	14,1
	0,0	1,3	37,6	0,0	5,9	35,3
	0,7	1,0	12,3	3,1	5,2	12,3
	0,8	0,8	12,2	4,8	4,8	23,8
	0,2	0,0	6,9	1,6	0,0	15,9
	1,1	2,0	19,5	3,6	7,5	18,2
	5,9	0,2	14,3	9,4	0,3	13,2
	0,5	0,7	1,4	40,9	54,5	31,8
	0,2	0,2	9,0	0,4	0,6	6,4
	0,3	4,4	37,0	1,4	21,6	35,7
	0,1	2,0	15,7	0,4	11,6	24,9
Pays de la Loire	0,9	1,9	18,4	3,3	7,4	18,6
Ompl	1,3	2,2	16,1	4,0	8,1	15,6

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.
Capp : contrat d'apprentissage.
PDC : plan de développement des compétences.

1 : ensemble des actions de formation.

2 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Dans les entreprises du champ de l'OMPL régional, le renforcement des compétences des salariés s'effectue principalement par des formations débouchant sur des attestations de présence décernées à l'issue de stages ou d'actions assimilées (84,9 %). À l'exception des titres et diplômes (15,0 %), les autres sanctions sont très marginales (0,2 %).

Répartition des formations par sanction (%)

	Attestation de présence	Certificat de qualification professionnelle	Titre et diplôme
	85,0	0,0	15,0
	84,8	0,0	15,2
	88,1	0,0	11,9
	88,2	0,3	11,5
	95,2	1,6	3,2
	86,4	0,0	13,6
	80,0	0,0	20,0
	96,7	0,0	3,3
	84,5	0,2	15,3
	59,6	0,0	40,4
	53,6	0,0	46,4
	95,5	0,0	4,5
	88,3	0,3	11,4
	83,3	0,0	16,7
Pays de la Loire	84,9	0,2	15,0
Ompl	79,7	0,2	20,1

Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



DEMANDE DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉES

Les besoins en acquisition de compétences des salariés et des entreprises de la région se concentrent principalement dans le domaine de l'activité de l'entreprise (77,9 %). En retour, les autres thèmes de formation sont peu exploités.

Répartition des formations par domaine de compétences (%)

	Activité de l'entreprise	Gestion d'entreprise	Informatique numérique	Développement professionnel personnel	Langues	Autres
	53,5	8,8	32,3	5,3	0,0	0,2
	50,5	9,0	35,0	5,5	0,0	0,0
	88,1	7,1	0,0	2,4	0,0	2,4
	67,8	11,9	12,6	5,9	1,0	0,7
	94,8	1,7	0,0	0,0	0,0	3,4
	68,8	14,8	10,1	5,0	1,3	0,0
	27,8	11,1	5,6	50,0	0,0	5,6
	30,0	3,3	66,7	0,0	0,0	0,0
	82,2	5,0	6,2	6,3	0,0	0,3
	87,3	1,9	8,4	1,9	0,0	0,6
	44,6	35,7	1,8	17,9	0,0	0,0
	34,4	14,4	18,9	32,0	0,0	0,2
	91,9	2,7	4,4	1,0	0,0	0,0
	67,4	11,1	0,0	19,0	0,0	2,5
Pays de la Loire	77,9	6,0	9,5	6,1	0,1	0,3
Ompl	75,8	8,7	10,4	3,9	0,8	0,4

Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS À LA FORMATION DIFFÉRENT SELON LE GENRE

Au niveau de la région, 86,9 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est supérieure à celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés du champ de l'OMPL, estimée à 83,8 % en 2020.

Répartition des formations par genre (%)

	Femmes	Hommes
	53,1	46,9
	56,6	43,4
	11,9	88,1
	85,6	14,4
	87,9	12,1
	87,6	12,4
	72,2	27,8
	70,0	30,0
	91,6	8,4
	97,0	3,0
	89,3	10,7
	88,9	11,1
	91,6	8,4
	86,4	13,6
Pays de la Loire	86,9	13,1
Ompl¹	83,2	16,8

Sources: OPCO-EP, bases formation 2020; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

1: hors DOM.



ACCÈS INÉGAL SELON LA TRANCHE D'ÂGE

Au niveau régional, les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux chez les stagiaires : 47,5 % des formés contre 37,8 % des salariés (part estimée pour 2020). Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)

	< 35 ans	35 à 49 ans	50 ans et +
	48,8	32,8	18,4
	47,7	34,6	17,7
	61,9	11,9	26,2
	36,6	35,4	28,0
	37,9	36,2	25,9
	34,6	36,9	28,5
	50,0	50,0	0,0
	46,7	10,0	43,3
	48,5	34,6	16,9
	40,6	42,2	17,2
	50,0	26,8	23,2
	30,9	43,3	25,8
	50,4	33,1	16,5
	70,9	23,1	6,0
Pays de la Loire	47,5	34,5	18,0
Ompl¹	51,5	30,6	17,9

Sources: OPCO-EP, bases formation 2020; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

1: hors DOM.



SALARIÉS DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

Les stagiaires accédant à la formation professionnelle travaillent en majorité dans une entreprise employant moins de dix salariés en moyenne (39,5 %). Ce constat est directement lié à la structure entrepreneuriale des branches qui sont avant tout composées de très petites structures. Les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers, regroupant des grandes entreprises, se démarquent fortement de l'ensemble.

Répartition des stagiaires par tranche d'effectifs (effectifs moyens sur l'année, %)

	< 5 salariés	5-9 salariés	10 à 49 salariés	50 salariés et +
	39,4	22,3	33,2	5,1
	41,8	21,6	34,0	2,6
	11,9	31,0	23,8	33,3
	37,4	12,6	39,9	10,1
	8,6	5,2	86,2	0,0
	41,6	11,4	33,2	13,8
	77,8	22,2	0,0	0,0
	26,7	33,3	40,0	0,0
	39,7	32,7	21,9	5,7
	83,6	12,7	3,7	0,0
	30,4	1,8	44,6	23,2
	15,8	3,6	39,1	41,6
	36,1	44,1	19,9	0,0
	31,3	18,7	41,1	8,9
Île-de-France	39,5	29,9	24,6	6,0
Ompl	40,0	27,5	28,1	4,4

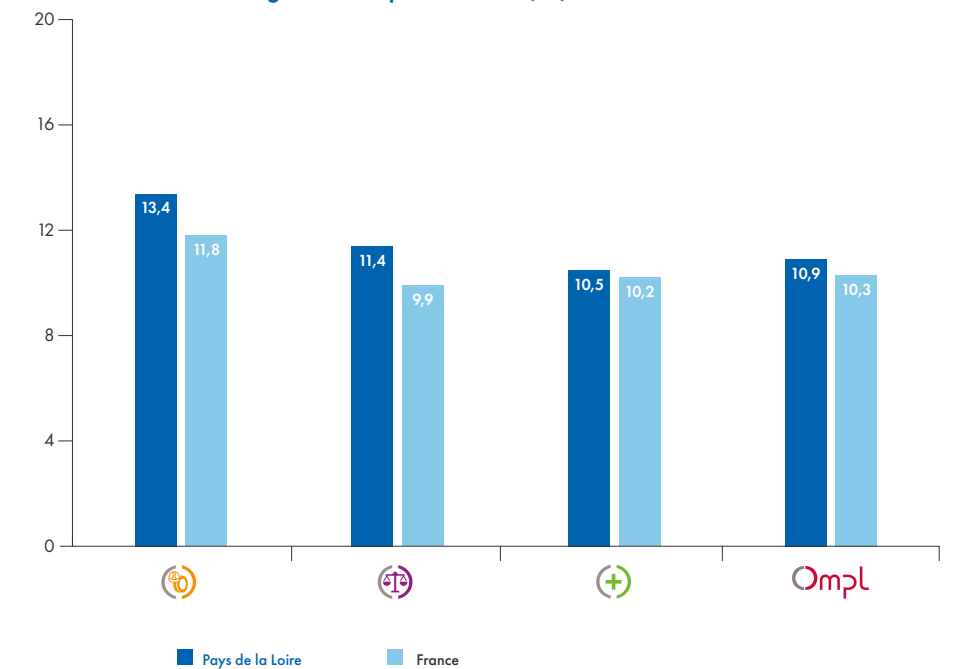
Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



PROCHE DE LA MOYENNE NATIONALE

- Le secteur cadre de vie-technique se distingue par un taux de chômage (salariés ayant connu au moins une période de chômage indemnisée au cours de l'année) relativement élevé (13,4 %).
- Le secteur santé présente le taux régional le plus faible tout en restant proche de la moyenne du secteur au niveau national.

Indicateur de chômage annuel par secteur (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Indicateur de chômage global annuel = $\frac{\text{Nombre de salariés ayant connu une période de chômage indemnisée dans l'année}}{\text{Nombre total de salariés}}$

Cette mesure prend en compte les salariés employés au moins une journée au cours de l'année dans la branche professionnelle et qui ont connu une période de chômage indemnisée au cours de la même année. Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de Pôle Emploi ou à celle de l'Insee.

+ de **200** publications depuis 2005

33 études statistiques

- ① Entreprises d'architecture (3)
- ① Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile (3)
- ① Études d'administrateurs et mandataires judiciaires (1)
- ① Cabinets d'avocats (4)
- ① Offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (2)
- ① Études d'huissiers de justice (2)
- ① Cabinets dentaires libéraux (4)
- ① Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (3)
- ① Cabinets médicaux (3)
- ① Pharmacie d'officine (4)
- ① Cabinets et cliniques vétérinaires (4)

18 études prospectives

- ① Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile (2)
- ① Études d'administrateurs et mandataires judiciaires (1)
- ① Cabinets d'avocats (2)
- ① Offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (2)
- ① Études d'huissiers de justice (2)
- ① Cabinets dentaires libéraux (2)
- ① Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (1)
- ① Cabinets médicaux (2)
- ① Pharmacie d'officine (2)
- ① Cabinets et cliniques vétérinaires (2)

21 études thématiques

- ① Turnover : cabinets dentaires (2008), pharmacie d'officine (2010)
- ① Emploi des séniors : laboratoires de biologie médicale (2010)
- ① Emploi et trajectoires professionnelles : entreprises d'architecture (2010), pharmacie d'officine (2010)
- ① Temps partiel et qualifications, cliniques vétérinaires (2011)
- ① Emploi à temps partiel, pharmacie d'officine (2013)
- ① Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile en Europe (2014)
- ① Insertion professionnelle des salariés en contrat d'alternance : cabinets dentaires (2014), pharmacie d'officine (2015)
- ① Chômage des pharmaciens adjoints (2015)
- ① Externalisation dans les cabinets d'avocats (2016, 2017)
- ① Application de la grille de classification, pharmacie d'officine (2017)
- ① Construction de projets professionnels des étudiants vétérinaires et des ASV (2019)
- ① Plateforme emploi-compétences, entreprises d'architecture (2019)
- ① Emploi des travailleurs handicapés, laboratoires de biologie médicale (2020)
- ① Égalité professionnelle : cabinets médicaux (2010), laboratoires de biologie médicale (2010, 2020)
- ① L'équipe dentaire en Europe (2021)

28 baromètres annuels

- ① Baromètre OMPL (2005, 2016, 2017, 2018, 2020, 2021, 2022)
- ① Baromètres secteurs (2005, 2016, 2017, 2018, 2020, 2021, 2022)
- ① Baromètres branches professionnelles (2005, 2016, 2017, 2018, 2020, 2021, 2022)
- ① Baromètres régionaux (2005, 2016, 2017, 2018, 2020, 2021, 2022)

14 études transverses

- ① Chômage des salariés (2013)
- ① Qualité de l'emploi (2013)
- ① L'emploi à temps partiel, choisi ou subi par les salariés ? (2013)
- ① Qualité de vie au travail (2014, 2017)
- ① Entreprises libérales et territoires (2013 et 2019)
- ① Le numérique dans les entreprises libérales (2019)
- ① Apprentissages informels (2019)
- ① OMPL : 15 ans au service de 13 branches d'entreprises libérales (2021)
- ① Cartographie des mobilités (2020)
- ① Entreprises libérales après la crise (2022)
- ① Métiers en tension
- ① Formations en alternance (en cours).

Les entreprises libérales

UN ACTEUR TERRITORIAL DYNAMIQUE, UNE IDENTITÉ FORTE

Avec 98 929 entreprises de proximité, 454 932 salariés, les entreprises du champ de l'OMPL sont un acteur économique incontournable, dynamique et doté d'une identité forte.

Caractéristiques clés :

- entreprises de petite taille intégrées dans le tissu économique local ;
- emplois majoritairement féminins et pérennes ;
- contribution majeure au lien social et au développement économique territorial.